

# Chapitre Préliminaire

## L'intégration économique : de l'économie réelle à l'économie monétaire

### Introduction

Ce chapitre nous donne des éléments de base pour une meilleure compréhension du cas spécifique de la zone franc. En effet, lorsqu'on parcourt la littérature sur le thème de l'intégration économique et monétaire depuis le début des années 50, et au-delà de la densité et de la diversité des travaux, deux faits peuvent être relevés.

Le premier est que les développements ont tourné principalement autour de la théorie des unions douanières et opposaient deux conceptions analytiques différentes. D'un côté, les analyses des classiques qui montrent l'importance des mécanismes de marchés et fondent l'intégration sur l'échange. De l'autre, les analyses de la conception volontariste qui ne croient pas aux vertus des lois du marché et mettent l'accent sur les politiques, sur la production et non sur l'échange<sup>36</sup>. Cette dernière conception est complétée par une autre, qui ne s'en démarque que très légèrement, c'est-à-dire, la conception organisationnelle qui, en plus des politiques volontaristes insiste sur l'harmonisation des règles.

Le deuxième fait est que ces analyses ont considéré l'intégration comme un processus graduel, allant de l'économie réelle à l'économie monétaire<sup>37</sup>, comme l'atteste les différentes étapes de l'analyse de B. Balassa<sup>38</sup>, sur le plan théorique et la construction économique européenne, sur le plan empirique. La première étape du développement de Balassa est la *zone de libre-échange* où les droits de douanes et les restrictions quantitatives sont abolis entre les pays participants, mais où chacun d'eux conserve ses propres tarifs douaniers avec les pays non-membres. La deuxième est l'*Union douanière*, qui tout en supprimant toutes les discriminations en ce qui concerne les mouvements de marchandises à l'intérieur de l'Union, égalise les tarifs douaniers dans le commerce, avec les pays extérieurs par l'établissement d'un

---

<sup>36</sup> Il faut dire que toutes les tentatives de définition de l'intégration économique vont tourner autour de cette opposition marché/intervention.

<sup>37</sup> Nous reviendrons sur ce débat lors de la deuxième section de ce chapitre, lorsque nous analyserons les zones monétaires optimales, à travers les critères de mobilité des facteurs de production et de diversité de la structure productive. La théorie des zones monétaires, montre de façon explicite, l'allusion faite à la nécessité d'un rapprochement des économies réelles, comme condition essentielle de la réussite d'une intégration monétaire.

<sup>38</sup> B. Balassa, *The theory of economic integration*, Allen and Unwin, Londres, 1962.

tarif commun, appliqué à tout produit importé en dehors de l'Union douanière. La troisième étape est *le marché commun*. Elle conduit à une intégration complète, puisque l'abolition des restrictions, ne concerne pas seulement les échanges de produits, comme dans l'Union douanière, mais aussi, les mouvements des facteurs de production, la mobilité parfaite de ceux-ci dans l'optique de réaliser l'optimum économique. La quatrième étape apparaît avec *l'Union économique* qui, en plus de la suppression des restrictions concernant les mouvements de capitaux, exige une certaine harmonisation des politiques économiques nationales, afin d'éliminer les discriminations dues à des disparités qui peuvent naître des politiques de libéralisation. Les mesures d'harmonisation concernent les domaines des politiques monétaire, financière, commerciale et sociale. Et, enfin, la cinquième étape est *l'intégration économique parfaite*, qui suppose l'unification des politiques monétaires, fiscales, commerciales, sociales et requiert l'établissement d'une autorité supranationale dont les décisions lient les Etats-membres.

L'avantage de l'approche de B. Balassa est de considérer l'intégration, à la fois, comme un *processus* et comme une *situation*. Considérée comme *processus*, l'intégration est un ensemble de mesures destinées à supprimer les discriminations entre les unités économiques, appartenant à différents pays. En tant que *situation*, l'intégration désigne l'absence de toutes discriminations entre les économies nationales. Cette distinction, en termes de *processus* et de *situation*, concilie bien les deux approches traditionnelles de l'intégration précédemment distinguées. Les trois premières étapes pouvant se rapprocher de l'analyse classique, les deux dernières qui nécessitent une volonté politique, parce qu'elles vont au-delà des lois du marché, se rattachent à la conception volontariste.

La description sommaire de ces différentes étapes, montre que l'intégration peut se réaliser par un processus conduisant vers un plus grand degré d'unité, de libéralisation des économies nationales et à leur coordination. Les limites de chaque étape conduisent à envisager une nouvelle étape. L'exemple le plus élaboré de ces différentes étapes est la construction européenne, qui s'est faite sur la base de l'analyse de B. Balassa. Partant de la zone de libre-échange, puis de l'Union douanière, l'Europe en est arrivée à envisager, par nécessité, la mise en place d'une monnaie unique tout en faisant précéder cette étape par des politiques de convergence, dont le but est d'essayer de rapprocher les différentes économies nationales, en établissant un certain nombre de critères macro-économiques, non sans passer par les étapes intermédiaires, que sont le marché commun et le marché unique. Il peut arriver que les pays aient pour ambition, de constituer une zone de libre-échange ou simplement une union douanière. Les débats théoriques les plus achevés concernent d'ailleurs ces deux formes d'intégration. Ce n'est que plus tard, que les avantages d'un marché unique ont été analysés dans le cadre de la construction européenne<sup>39</sup>.

---

<sup>39</sup> M. Emerson (sous la dir.), *Marché unique Monnaie unique*, Economica, 1991.

Parmi ces deux débats, les pays de la zone franc ont suivi le premier, c'est-à-dire, ont fondé leur intégration sur les unions douanières, deuxième étape de l'analyse classique. Alors que le deuxième débat, qui considère l'intégration monétaire comme la dernière étape du processus d'intégration, est contradictoire avec les faits empiriques. Car, au lieu de commencer par le réel, comme l'a montré B. Balassa, les pays de la zone franc, ont précédé leur processus d'intégration réelle, par une intégration monétaire.

L'objectif de ce chapitre est, dans une première section, de faire un rappel des termes du débat, sur la dimension spatiale de l'intégration réelle et, dans une deuxième section de considérer l'intégration, dans sa dimension monétaire, tant dans son aspect théorique que dans son aspect spatial. Les analyses issues de ces deux sections, nous permettront de mieux comprendre, puis de tenter d'expliquer les dysfonctionnements de la zone franc.

## **Section 1 : La problématique spatiale de l'intégration économique réelle**

Dans cette section, nous nous proposons de faire un bref tour d'horizon, des termes du débat, sur les deux conceptions traditionnelles de l'intégration économique spatiale. Le premier paragraphe est consacré à la conception libérale, dont l'essentiel des travaux tourne autour de l'union douanière et des mécanismes de marché. Le deuxième paragraphe est, quant à lui, consacré à la conception volontariste, qui critique les mécanismes de marché, en montrant ses inconvénients pour mettre en avant les vertus des politiques volontaristes, sous-tendues par les pouvoirs politiques.

### **Paragraphe I- La conception libérale de l'intégration**

Avant d'analyser l'union douanière (B), qui est considérée comme un instrument dans la conception libérale, pour atteindre l'objectif qu'est l'optimum économique mondial, il est intéressant de rappeler les fondements théoriques de l'analyse économique libérale (A).

#### **A- Les fondements théoriques de l'analyse économique libérale**

La vision classique (libérale) de l'intégration économique ne peut être mieux saisie dans sa globalité, que si elle est replacée dans le contexte intellectuel et scientifique de la période où elle est apparue. Les premiers classiques étaient animés par un esprit rigoureux et logique, avec

pour volonté, d'édifier la science économique à l'image des autres sciences, comme les sciences physiques. Leurs analyses seront alors basées autour du concept "*d'homo economicus*", conçu comme "être uniquement doué de raison, mais totalement dépourvu de mémoire et d'imagination, il dégage par voie purement déductive, les tendances générales de l'activité économique, et construit un édifice harmonieux formé par l'ensemble de ces lois immuables, indépendantes du temps et de l'espace"<sup>40</sup>.

Dans cette analyse, la Nation (entendue comme communauté de personnes animées par le sentiment commun et partagé par un même passé) ne présente aucun intérêt économique. Elle est essentiellement considérée comme un organisme politique, et assimilée à un lieu de viscosité, limitant la mobilité des marchandises et (ou) des facteurs ou comme l'expression de fonctions de préférences spécifiques<sup>41</sup>. Elle se situe dans un contexte de marché mondial, constitué d'individus faisant constamment des échanges entre eux, obéissant aux mêmes lois. Ces lois, au nombre de trois (la division internationale du travail, les avantages comparatifs et le rééquilibrage de la balance des paiements<sup>42</sup>), constituent les fondements de l'analyse classique et conduisent au libre-échange mondial.

C'est à Adam Smith (1722-1790), dans son ouvrage : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse* (1776), que l'on doit les premières analyses des fondements théoriques de l'économie classique des échanges internationaux<sup>43</sup>.

Selon ces lois et grâce au libre-échange, chaque Nation peut et doit suivre sa vocation naturelle, celle qui lui est dictée par ses capacités naturelles, en appliquant la totalité de son travail et de son capital à ses seules "*activités naturelles*" par opposition aux "*activités artificielles*". Et, c'est par l'échange et le marché, que chaque Nation, se procurera, auprès des autres Nations, des produits qu'elle ne fabrique pas. Il faut noter que A. Smith ne fait que transposer, sur le plan international, l'analyse menée dans le cadre d'une entreprise<sup>44</sup>; sous l'effet de la concurrence internationale, une répartition harmonieuse s'établirait faisant du monde entier "*une vaste République marchande*", selon l'expression de Smith.

---

<sup>40</sup> A. Marchal, *L'Europe solidaire*, éd. Cujas, 1964, p. 39.

<sup>41</sup> P. Hugon, *L'Evolution de la Pensée Economique de la Mondialisation*, in Cahier du GEMDEV, n°26, p. 42, Juin 1998.

<sup>42</sup> *Idem*, p. 39.

<sup>43</sup> R. Sandretto, *Le commerce international*, Armand Collin, 1ère éd 1991, p. 50.

<sup>44</sup> Il pensait que tous les avantages tirés par une entreprise, dans la division interne du travail, sous la forme de la spécialisation des tâches par métier, soit par morcellement d'un même métier en plusieurs autres, permettra ~~la simplification des tâches, l'amélioration des aptitudes naturelles des travailleurs, consacrés aux mêmes~~ besoins. L'économie mondiale sera organisée comme l'entreprise ou chaque Nation se spécialisera, en fonction de ses ressources, en retirant le plus grand avantage de la division internationale du travail. C'est la révolution industrielle, née en Angleterre, qui conforta Smith dans cette thèse.

Cette thèse, au-delà de ses imperfections<sup>45</sup>, servira de cadre d'analyse aux successeurs de Smith. Considérant qu'elle ne rendait pas compte de la réalité, D. Ricardo et Stuart. Mill vont la reprendre à travers la loi des coûts comparatifs. Mais, l'objectif principal de l'analyse reste le même : l'instauration du libre-échange intégral, par la disparition des frontières entre les peuples et les Nations. Pour l'essentiel, l'analyse classique est restée cosmopolite, microéconomique statique et finalement libérale.

C'est dans ce cadre qu'il faut comprendre l'analyse néoclassique de l'intégration économique. Les premières analyses les plus élaborées remontent au début des années 50 et s'intensifient, avec la mise en place des premières ébauches de la construction européenne.

Ainsi, l'intégration économique est une situation où les entraves au libre-échange mondial sont supprimées, pour assurer la liberté des échanges et les mouvements des facteurs de production (travail et capital). L'intégration apparaît comme une situation caractérisée par l'absence de discrimination. L'intégration libérale concerne essentiellement les mécanismes de marché et s'attache plus à l'échange, qu'à la production. La politique d'intégration, lorsqu'elle existe, doit consister à éliminer les obstacles aux échanges entre les divers pays ou marchés engagés dans le processus d'intégration, favorisant ainsi, une meilleure répartition des activités avec une utilisation rationnelle des ressources, en travail et en capital, de telle façon qu'à l'optimum économique, toutes les pertes de force de travail, se trouvent spontanément éliminées.

Chaque facteur de production, étant ainsi appelé dans ce contexte, à se diriger vers le lieu où il est censé obtenir les meilleures conditions de rendement maximum. L'une des conditions de réalisation de l'intégration par le marché est que les économies à intégrer soient complémentaires. Cette complémentarité se renforce, au fur et à mesure, que le processus d'intégration avance. Parce que, avec la division internationale du travail, chaque pays va se spécialiser dans la production où le facteur de production est le plus abondant, l'intégration des économies concurrentes, ne reste bénéfique, que si elles sont potentiellement complémentaires c'est-à-dire susceptibles dès leur mise en contact, de s'engager dans la voie de la spécialisation.

L'intégration libérale est par conséquent statique et correspond à une situation d'équilibre. Elle se définit par opposition à la désintégration<sup>46</sup>, qui est provoquée lorsque les forces extérieures se combinent, pour provoquer des perturbations de l'état d'équilibre initial.

---

<sup>45</sup> Elle est statique en ce sens que les données géographiques dont le caractère permanent n'est pas niabile peuvent permettre la répartition des activités en "*industries naturelles*" et "*industries artificielles*". En admettant que les ressources peuvent être naturelles ou acquises, Smith ouvre un brèche à une intervention étatique ou à un protectionnisme éducateur selon l'idée de F. List.

Elle est ensuite Cosmopolite, en ce sens qu'elle n'envisage que l'intérêt de l'économie internationale puis que la nation à long terme doit disparaître. Voir A. Marchal, *op. cit.*, p. 41.

<sup>46</sup> A. Marchal, *Intégration territoriale*, puf, 1965, p. 20.

Ainsi, dans ce sens, par exemple, l'intégration n'est rien d'autre qu'une tentative de remédier à la désintégration de la période d'après 1914.

Au total, l'intégration, selon la conception économique libérale *“est assimilée à la libéralisation du commerce et des paiements. Dans cette optique, on estime que plusieurs économies sont intégrées, lorsque par suite du libre jeu des lois des marchés, les prix des facteurs de productions des biens et des services tendent à s'égaliser, que chaque économie nationale, sous l'action du libre-échange, s'est spécialisée, conformément à la loi de la division internationale du travail et à celle des coûts relatifs”*<sup>47</sup>. C'est le marché qui est l'indicateur essentiel et qui détermine, par les variations des prix résultant d'une modification de la structure tarifaire, le sens et l'orientation des échanges, et permet d'apprécier les gains et les pertes sur le bien-être. L'hypothèse sous-jacente, nous l'avons vu, est une structure de concurrence pure et parfaite, où toutes les forces en compétition s'annulent. Ici, il y a adaptation constante des structures économiques au marché et non l'inverse. Pour atteindre cet idéal que constitue la libération des échanges, l'intégration économique libérale choisit, comme cadre d'analyse celui de l'union douanière qui, pour ses auteurs, constitue un pas vers le libre-échange mondial.

## **B- L'analyse en terme d'union douanière**<sup>48</sup>

L'union douanière, qui se définit comme un accord par lequel deux ou plusieurs pays s'entendent, pour non seulement supprimer les discriminations dans la circulation des marchandises à l'intérieur des pays membres, mais aussi établir un tarif douanier extérieur commun à l'égard des pays tiers, apparaît comme le cadre idéal d'analyse, pour les auteurs de la conception libérale de l'intégration économique. Aussi, la plupart des travaux des auteurs

---

<sup>47</sup> P. Moussavou, *Essai sur l'Intégration Economique Régionale en Afrique*, thèse es sciences économique, Paris, 1988.

<sup>48</sup> Les premières analyses, en terme d'union douanière, sont celles de Viner, Meade, Lipsey, Grehels pour ne citer que celles-là. Parmi les auteurs français a avoir analysé l'intégration sous l'angle libéral on peut citer le prix Nobel d'économie de 1988, Maurice Allais qui, dans un article en 1968 *“Fondements Théoriques et Conditions d'un marché Commun Effectif”* in *Revue d'Economie Politique*, t. LXVIII. donne les conditions de réalisation d'un marché commun en Europe. Allais, sans se placer directement sur le débat des unions douanières, fonde tout de même son analyse sur une vision libérale. Les autres auteurs français aborderont l'intégration, sous un angle dirigiste, parmi eux, on peut citer Perroux, Marchal ; le suédois Gunnar Myrdal s'ajoute à ces derniers.

libéraux sur l'union douanière, tentent de donner les conditions par lesquelles elle pourrait être efficace, c'est-à-dire permettre d'atteindre l'optimum économique mondial.

### 1- L'analyse de Viner

C'est à J. Viner<sup>49</sup> que l'on doit les premières analyses en termes d'union douanière. Ces travaux pionniers ont largement influencé les développements ultérieurs. Pour J. Viner et ses successeurs<sup>50</sup>, l'union douanière ne saurait être condamnée, car elle entraîne des effets bénéfiques que l'on peut résumer ainsi<sup>51</sup> :

- une meilleure division du travail, qui se traduit par une allocation plus économique des ressources entre les pays membres. "*Chaque région sera conduite à exploiter au maximum ces possibilités naturelles ou acquises, en évitant les gaspillages et les privations impliquées par le soutien artificiel, accordé à des activités de faible productivité*"<sup>52</sup>;
- un accroissement de la dimension du marché qui, en facilitant les débouchés permettra de remédier aux déséquilibres des échanges internationaux ;
- une intensification de la concurrence qui entraîne la disparition des firmes marginales et l'augmentation du produit global ;
- une liberté plus grande dans les mouvements de capitaux et des travailleurs ;
- un pouvoir de négociation plus grand des pays membres de l'union avec le reste du monde ;
- et enfin, une amélioration des conditions de la recherche.

---

<sup>49</sup> J. Viner, *Customs unions issue*. New York, carnegie endowment for international peace, 1950.

<sup>50</sup> - J. E. Meade, *the theory of customs unions*, La Haye, North Holland, Publishing, 1956.

-R. G. Lipsey, *The theory of customs unions : a general survey*, in *the Economic Journal*, n°279, septembre, 1960.

-F. Gehrels, *Customs unions from a single country view point*, in *Review of Economic Studies*, 1956.

-M. Michaely, *On customs unions and the gains from trade*, in *the Economic Journal*, n°299, septembre, 1965.

-J. Spraos, *the condition for a trade creating customs unions*, in *the Economic Journal*, n°293, march, 1964.

-M. E. Kreinin, *A new look at customs union theory*, in *the Economic Journal*, n°300, Décembre, 1965.

-Cooper et Massell, *Toward a general theory of customs unions for developing countries*, in *Journal of Political Economy*, vol. LXXIII, octobre, 1965.

<sup>51</sup> J. L. Reiffers, *Union douanière et avantage collectif mondial. Le cas de l'union douanière européenne*, thèse es sciences économiques, Université d'Aix Marseille, juin, 1969.

<sup>52</sup> R. Courtin, *Le problème de l'Union Européenne*, in *Revue d'Economie Politique*, 1948.

À travers ces conditions, on peut dire à la suite de J. L. Reiffers<sup>53</sup>, que la première esquisse des unions douanières est restée fidèle à l'orthodoxie libérale. La constitution de l'union douanière ne conduit pas toujours au bien-être mondial dans la mesure où l'union douanière crée une discrimination vis-à-vis des marchandises des pays extérieurs c'est-à-dire non-membres alors que l'objectif de l'union douanière est justement de supprimer les discriminations et les entraves aux échanges, dans le but d'atteindre l'optimum économique mondial.

#### a- La présentation du modèle

##### Les hypothèses

Viner va raisonner dans le cadre d'une situation de concurrence pure et parfaite et suppose que :

- la structure de la consommation est donnée et constante, c'est-à-dire que la consommation est indépendante des prix relatifs, en d'autres termes l'élasticité de la demande est nulle ;
- la production est réalisée à coût d'opportunité constante, c'est-à-dire l'élasticité d'offre infinie ;
- Il existe une mobilité parfaite des produits entre les pays et une mobilité des facteurs de production ;
- l'espace temps n'intervient pas.

La question fondamentale que Viner se pose à la suite de ces hypothèses est de savoir : quels sont les effets en termes d'approvisionnements que la suppression des entraves (tarifs douaniers et contingentements etc...) au commerce intra-zone et l'instauration d'un tarif commun favorisent ? En d'autres termes quel est l'impact de l'union douanière sur l'allocation spatiale des ressources<sup>54</sup> ?

Pour Viner, l'union douanière va engendrer deux effets : un *effet de création de commerce* d'une part et un *effet de détournement de commerce*, d'autre part.

L'*effet de création du commerce* ou "*trade-creating effect*", se rattache à la substitution de la consommation des produits nationaux, à coûts de production trop élevés, de produits à coûts de production plus bas, provenant des autres Etats membres. Ainsi, la concurrence née entre les différents producteurs de la communauté, à la suite de la suppression ou de la

---

<sup>53</sup> J. L. Reiffers, *op. cit.*, p. 55.

<sup>54</sup> H. Bourguinat, *Espace Economique et Intégration Européenne : Essai de détermination de l'incidence du Marché Commun sur les inégalités régionales de développement*, Société d'Édition d'Enseignement Supérieur, 1960, p. 91.



réduction des restrictions quantitatives et commerciales, permet d'accroître l'efficacité économique et d'améliorer le bien-être du consommateur.

Pour mieux comprendre cet effet, illustrons le par un exemple numérique inspiré par Meade et repris avec d'autres chiffres par Makhtar Diouf<sup>55</sup>.

Supposons que l'union douanière soit constituée par deux pays A et B qui produisent un même produit, au prix de revient respectifs de 100 et 90. Les droits de douane prélevés par le pays A sur le produit du pays B sont par exemple de 40. Le produit du pays B ne pourra se vendre sur le marché du pays A au prix de 130. Pour que le produit du pays B soit vendu à ce prix, il faut que sa qualité soit très bonne et reconnue de tous les consommateurs. Ou alors que le gouvernement du pays concerné, s'engage à subventionner le produit pour les raisons de politique économique. Si tel n'est pas le cas, le commerce entre les deux pays sera difficilement envisageable. Par contre, la constitution de l'union douanière entre les deux pays entraîne la suppression du droit de douane de 40, ce qui permettra au pays B de vendre sa production à 90. Compte-tenu de cette nouvelle compétitivité, le pays A sera obligé de cesser sa production. La mobilité des facteurs de production permettra de résorber les déséquilibres, notamment en terme de chômage, nés de cette situation.

Quant à *l'effet de détournement de trafic* ou *trade diverting effect*, il se produit quant les pays membres se détournent des sources d'approvisionnements externes, au profit des sources d'approvisionnements internes à l'union, du fait de la hausse des prix suscitée par l'établissement d'une barrière douanière, par rapport à l'extérieur. Cet effet ne peut se produire que si le tarif douanier est suffisamment élevé pour accroître les prix des marchandises importées hors de l'union et ceci, malgré l'existence d'un fournisseur plus compétitif dans le reste du monde. Les échanges commerciaux intra-communautaires peuvent être renforcés voire privilégiés. Les effets sur le consommateur seront fonction du taux des droits de douane entre les pays membres et le reste du monde. Le consommateur peut constater l'augmentation des prix des différents produits, sur les différents marchés de la communauté. Cela peut provenir de deux effets, qui sont en fait liés, soit au tarif douanier élevé, soit à des coûts de production élevés de ces produits sur les différents marchés nationaux.

Reprenons l'exemple précédent et ajoutons un nouveau pays C qui constitue, en fait, le reste du monde. Supposons qu'il produise le même produit à un prix de revient de 80 inférieur à celui de chaque pays pris individuellement. Considérons que le tarif douanier reste le même, c'est-à-dire 40, le produit concerné sera vendu sur le marché communautaire à 120, prix qui est bien supérieur à celui du pays B, soit 90.

Viner estime que l'union douanière a plus de chance de réussir, sous deux conditions : Premièrement, que les pays engagés dans le processus d'union produisent des biens concurrents. ~~Ce qui aura pour résultat d'éliminer les productions dont les coûts sont élevés~~ ainsi le principe de coûts comparés se trouvera respecté.

---

<sup>55</sup> D. Makhtar, *op. cit.*, p. 29.

Deuxièmement, que l'effet de création de commerce l'emporte toujours sur l'effet de détournement de commerce qui selon lui, est toujours négatif et conduit inexorablement les pays vers une situation sous-optimale de l'économie dans son ensemble. Cette situation peut se produire également dans le cas où les pays membres produisent des produits différents donc non-concurrents, chaque pays cherche avec l'union à disposer du marché communautaire.

L'union douanière ne pourra être bénéfique, que si l'effet positif de création du commerce, parvient à contrebalancer l'effet négatif, du détournement du commerce. Une bonne union douanière, constitue pour lui, un pas en avant vers le libre-échange mondial et contribue à accroître les revenus et le bien être des populations des pays concernés.

En définitive dans l'analyse de Viner, *"Le gain de l'échange résultant d'une union douanière dépend du montant du commerce détourné, par rapport à celui créé. Tout détournement de trafic engendrant nécessairement une diminution de l'efficacité du modèle de production, alors que toute création de trafic permettrait de se rapprocher de l'allocation optimale des ressources mondiales"*<sup>56</sup>.

### **b- Les critiques à l'analyse de Viner**

L'un des mérites de J. Viner est d'avoir provoqué le débat sur les unions douanières. La plupart des critiques adressées à son analyse, portent sur le cadre théorique, très restrictif et très statique<sup>57</sup>. Mais il faut noter que les critiques, sur le modèle de Viner sont restées largement tributaires des deux concepts *"effet de création"* et *"effet de détournement"*, ainsi que le fait remarquer P. Pascallon : *"cette distinction de Viner, entre effet de création et effet de détournement, est depuis, malgré ses défauts, demeurée centrale, dans tous les prolongements qu'a et que connaît la théorie de l'union douanière, avec les travaux de C. A. Cooper, B. F. Masel, F. Gehrels, R. C. Lipsey, H. G. Johnson, J. E. Meade, Michaely"*<sup>58</sup>. Les conclusions pessimistes auxquelles Viner aboutit, seront largement reconsidérées par ces auteurs.

Viner a basé son étude uniquement sur un seul bien susceptible d'être produit par un ou deux pays. Il a, en outre, centralisé son analyse sur l'effet de production, c'est-à-dire l'efficacité du système productif et la maximisation de la production mondiale. Viner ignore par conséquent, l'effet sur la consommation, alors que selon H. Bourguinat<sup>59</sup>, les effets de production et de consommation ne sont pas indépendants. Ils sont, non seulement, liés mais interdépendants, car les changements dans la production, modifieront la structure de consommation. À l'inverse, les effets de consommation réagiront sur la production.

---

<sup>56</sup> Jean-Louis Reiffers, *op. cit.*, p. 62.

<sup>57</sup> P. Robson, *Intégration, Développement et Équité*, Préface de P. Guillaumont, *Economica*, 1987, pp. 19-20.

<sup>58</sup> P. Pascallon, *théorie du "second best" en procès. Un premier état de la question*, in *Economies et Société*, Cahiers de l'ISEA, série EM, n°4 tome VI n°2-3 Février 1972, p. 501.

<sup>59</sup> H. Bourguinat, *Les marchés communs des pays en voie de développement*, Librairie Droz, Genève, 1968, p. 78.

## 2- Les tentatives de prolongements de l'analyse de Viner

De nombreux auteurs se sont intéressés à la suite de Viner, à l'analyse des unions douanières. Ces auteurs, ont non seulement critiqué l'analyse de Viner, mais ont également tenté d'apporter des améliorations. Nous nous intéresserons respectivement à l'analyse de J. E. Meade (a), puis, à celle de F. Gehrels (b) et enfin, à celle de R. G. Lipsey (c).

### a- L'analyse de J. E. Meade

La contribution de Meade, à l'analyse des unions douanières, se trouve dans son ouvrage *The theory of customs union*<sup>60</sup>. Meade consacre le chapitre 2 à rappeler et à expliquer, sur la base des exemples numériques, la différence fondamentale, entre *effet de création* et *détournement de trafic*. Il arrive à la conclusion, que l'analyse de Viner est incomplète, peu adéquate et relève trois limites essentielles.

- L'imprécision de l'incidence finale de l'union douanière, sur le bien-être. L'analyse de Viner ne permet pas de mesurer avec précision, les gains dus à l'effet de création et les pertes dues à l'effet de détournement ;
- L'inélasticité de la demande d'importation : Viner suppose l'élasticité-prix de la demande égale à 0, hypothèse qui est en désaccord avec les faits qui commande toute sa distinction, entre les effets de création et de détournement ;
- L'élimination du détournement des exportations : le schéma de Viner ne tient pas compte des modifications entraînées par l'union douanière, sur l'expansion des pays membre de l'union<sup>61</sup>.

L'analyse de Meade va différer de celle de Viner par les hypothèses. Meade contrairement à Viner, considère plusieurs produits et plusieurs pays, il va introduire l'élasticité de la demande d'importation et de l'offre d'exportation, il tient également compte de la complémentarité et de la substitution des produits. Pour mesurer le gain ou la perte de l'union douanière, Meade recommande de multiplier la valeur de chaque élément du commerce détourné, par l'augmentation du coût par unité du commerce, ainsi détourné et de comparer ce résultat, à celui obtenu, en multipliant la valeur de chaque élément du commerce créé par la baisse du coût par unité de commerce, ainsi créé. Ceci constitue, pour lui, un progrès

---

<sup>60</sup> J. E. Meade, *The theory of customs unions*, North-Holland Publishing Company, Amsterdam, 1955.

<sup>61</sup> J. E. Meade, *The theory of customs unions*, op. cit., p. 34.

remarquable, dans la mesure des effets de l'union douanière, par rapport à la comparaison simple du montant total du commerce détourné, à celui du commerce créé<sup>62</sup>.

Meade appréhende l'union douanière en termes de bien-être, et pour calculer ce bien-être, il raisonne à partir des variations marginales du tarif et fait trois hypothèses :

- le bien être se mesure à partir du changement net, dans le volume du commerce international ;
- la structure de la production reste inchangée, avant et après la formation de l'union douanière ;
- l'utilité marginale de la monnaie, est constante et la même pour tous les individus.

Sur la base de ces hypothèses, Meade estime que chaque fois qu'intervient une réduction marginale du tarif, il y a réajustement de la dépense. La modification discriminatoire du tarif accroît certaines importations, alors qu'elle en diminue d'autres<sup>63</sup>. À la marge, le gain correspondant à l'achat d'une unité supplémentaire, d'une catégorie de bien importé, est égal à la perte qui s'attache à l'unité de revenu dépensé en moins, sur une autre catégorie d'importation. Les conséquences, en termes de bien-être, de cette réduction discriminatoire du tarif, peuvent être calculées en comparant l'augmentation du volume des importations favorisées, à la diminution du volume des importations défavorisées<sup>64</sup>.

Dans ce cas, l'union douanière aura permis l'amélioration du bien-être, si l'accroissement net des échanges c'est-à-dire la qualité additionnelle des importations favorisées, est supérieure à la réduction marginale des importations défavorisées. Cet impact, sur l'union douanière, dépendra de la structure du tarif. Plus le tarif initial entre les pays-membres, vis-à-vis de l'extérieur, sera élevé plus l'impact de l'union douanière sera également élevé. Meade, pour mieux éclairer son raisonnement, va résumer ses travaux sur l'union douanière, dans une série de propositions connues sous le nom de : "maximes de Meade"<sup>65</sup>.

---

<sup>62</sup> "This method of procedure, namely, multiplying the value of each element of diverted, trade by the rise in cost per unit of the trade so diverted and multiplying the value of each element of newly created, trade by the fall in the cost per unit of the trade so created, is a great advance on any crude and simple comparison of the total value, of all trade diverted, with the total value of all trade created". Voir J. E. Meade, *op. cit.*, p. 35.

<sup>63</sup> H. Bourguinat, *op. cit.*, p. 78.

<sup>64</sup> H. Bourguinat, *op. cit.*, p. 79.

<sup>65</sup> 1) Il n'y a pas d'opinion uniforme à avoir sur les unions douanières. Comme tout *second best* (Lancastre Lipsey), elles vont ou non, dans le sens du *first best*, le libre échange. Il faudra toujours préciser quel est l'avantage recherché : celui d'un pays, de l'union ou du monde ;

2) la formation d'une union douanière a plus de chance d'être favorable si les économies des partenaires sont semblables, que si elles sont différentes et complémentaires. En effet, si l'on accepte le cas d'un tarif initial prohibitif, le partenaire complémentaire est présumé, être déjà normalement, un pays fournisseur. Le partenaire

Au total, Meade utilise un modèle d'équilibre partiel. Il prend comme point de départ, une analyse cardinale du bien-être collectif pour comparer les gains et les pertes qui résultent de la création d'une union douanière<sup>66</sup>.

---

similaire ne constitue pas, nécessairement, un échangeiste potentiel, il peut le devenir, compte tenu de la spécialisation, résultant des avantages comparatifs ; il apparaît donc que *“la similitude actuelle, si elle se combine avec la complémentarité potentielle, représente la meilleure disposition à l'union”* ;

3) la formation d'une union douanière, a d'autant plus de chance d'accroître le bien être que le niveau initial des droits, dans le pays partenaire est plus élevé; ainsi, les transformations de structure et les courants commerciaux escomptés seront d'autant plus importants ;

4) l'union sera d'autant plus favorable que chacun des partenaires, sera le principal fournisseur de l'autre pour les produits qu'il lui vend et le principal client, pour les produits qu'il lui achète. Cela laisse supposer que chaque pays de l'union, est plus qualifié que d'autre, pour la production qu'il exporte. Ce faisant, il ne saurait donc y avoir de détournement de trafic ;

5) l'union aurait d'autant plus de chance d'être avantageuse qu'elle serait plus large. Elle se rapprocherait ainsi, du libre échange mondial. Il semble que cette condition doive être conciliée avec la deuxième concernant la complémentarité potentielle ;

6) l'union a d'autant plus de chance d'être avantageuse, que le tarif à l'étranger est plus bas et que le reste du monde est plus divisé. En effet, cette division du reste du monde, implique une inefficacité des différentes productions (absence d'économie d'échelle). D'où l'attrait que présente le détournement de trafic, vers l'intérieur de l'union ;

7) l'union a avantage à se faire, dans un monde soumis aux restrictions quantitatives, car la suppression des tarifs entre les pays membres, n'est pas de nature à entraîner un détournement de trafic avec les pays tiers.

8) Il y a avantage à unir deux économies, lorsque les spécialisations auxquelles elles parviennent sont susceptibles d'économies d'échelle ;

9) une réduction de droit, créant un système préférentiel, serait généralement préférable à l'abandon de tout droit intérieur, c'est-à-dire, à l'union douanière. En effet, les avantages liés à la création de l'union douanière sont proportionnels à la hauteur du tarif initial, ils tendent à diminuer avec la baisse de tarifs entre les pays-membres. Il s'ensuit donc, que les avantages attendus du nouveau tarifs additionnels sont unitairement moindres. Quant aux pertes, résultant du détournement de trafic, elles restent déterminées par le niveau des tarifs existants, entre les pays de l'union et les pays du reste du monde. (Voir M. Bye, *Les problèmes économiques européens*, Editions, Cujas, Paris).

<sup>66</sup> B.Bekolo-Ebe, *Intégration et Relations Economiques Interafricaines : Bilan et Perspectives*, thèse pour le doctorat 3ème cycle es sciences économiques, Université de Paris I Sorbonne, 1977.

## b- L'analyse de F. Gehrels

Gehrels<sup>67</sup>, pour sa part, va raisonner dans le cadre d'un modèle comportant trois pays A, B, C et deux biens X, Y. Il retient les hypothèses suivantes<sup>68</sup> :

- la situation avant l'union douanière, se caractérise par l'existence en A d'un tarif ad valorem, sur les importations provenant de B et C ;
- les biens X et Y sont produits à des coûts d'opportunité constants ;
- le cadre d'analyse est celui de la concurrence pure et parfaite ;
- chaque pays étranger, produit les biens Y et X à des prix indépendants du montant des échanges avec le pays A. Il s'ensuit que, toute modification de la demande de A entraînera une nouvelle répartition des ressources, entre la production de X et de Y, sans changer leurs prix relatifs ;
- tout le revenu des tarifs est redistribué ;
- tout le revenu national est dépensé en bien de consommation ;
- tous les individus ont des cartes d'indifférence identiques et invariantes et le modèle de redistribution du revenu est maintenu inchangé, par un système de taxes et de subsides.

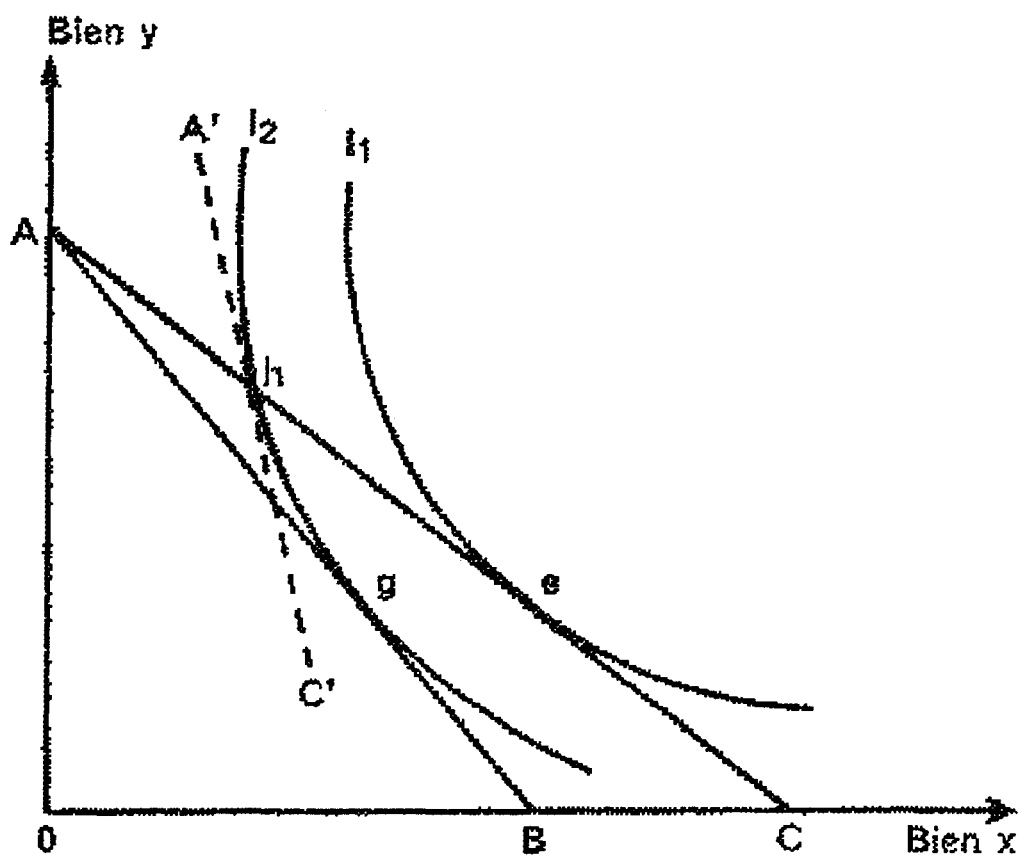
Supposons que le pays A est spécialisé dans la production d'un seul bien Y qu'il échange contre le bien X du pays C, qu'il produit à moindre coût. En l'absence de tout tarif, il y a échange de Y contre X. La droite AC indique les termes de l'échange de Y contre X. En situation de libre échange (concurrence pure et parfaite), le point d'équilibre est représenté par le point tangent à la courbe d'indifférence I1.

Lorsque le pays A, introduit un tarif sur les importations du bien X, provenant du pays C et que ce tarif ne supprime pas les achats faits en C, il en résulte une réduction en volume des importations du bien X et un accroissement de la consommation du produit domestique Y. Les consommateurs du bien X vont ajuster leurs achats de X et de Y au nouveau rapport de prix intérieur qui sera désormais représenté par la ligne A'C', dont la pente est la plus forte que celle de la droite AB. Le nouveau point d'équilibre est *h*, le point de tangence entre la droite A'C' et la nouvelle courbe d'indifférence. À ce point *h*, la courbe I2, coupe la droite AC et A'C' au même point d'équilibre.

---

<sup>67</sup> F. Gehrels, *Customs unions from a single country view point*, in *Review of economic studies*, 1956.

<sup>68</sup> J-L Reiffers, *op. cit.*, voir aussi P. Moussavou, *op. cit.*, p. 136.



Source : Lipsey, *op. cit.*

Dans ces conditions, il est clairement montré que la formation d'une union douanière, "trade diverting", avec le pays B, peut accroître le bien être malgré l'effet de détournement. Pour le montrer, Lipsey<sup>69</sup> à la suite Gehrels, trace une droite dont l'origine est le point A tangente à I2 et coupant l'axe des abscisses au point B. Le nouveau point d'équilibre est g, situé sur la même courbe d'indifférence que le point d'équilibre h. Le bien être du pays A demeure inchangé puisque g est sur la même courbe d'indifférence I2, que le point h. Si les termes de l'échange du pays A, sont plus mauvais avec le pays B, qu'avec le pays C, meilleurs que ceux qui sont représentés par la droite AB (ou encore, si la droite AB est tangente à une des courbes d'indifférences, comprises entre I1 et I2), le bien être du pays A, s'améliorera, en dépit du détournement de trafic ; car A pourra atteindre une courbe d'indifférence plus élevée que I' et cela, malgré l'effet de détournement. La détérioration nette du bien être se manifestera lorsque les nouveaux termes de l'échange, seront plus mauvais que ceux figurés par AB. Dans ces conditions, l'effet de consommation favorable, qui se produit à

<sup>69</sup> R. G. Lipsey, *The theory of customs unions : a general survey*. in *The Economic Journal*, n°279, septembre, 1960.

la suite du détournement de trafic résultant d'une réduction tarifaire discriminatoire, provoque deux effets contradictoires (négatifs et positifs)<sup>70</sup> :

- un effet négatif, qui résulte d'une utilisation antiéconomique des ressources mondiales. Puisque le bien X sera produit dans le pays B, dont les coûts de production sont plus élevés que ceux du pays C. Il va pour cela exporter une quantité plus forte du bien Y pour avoir une même quantité de bien X. Ceci est dû au fait que, le pays A, va désormais acheter le produit X auprès du pays B, à un prix supérieur à celui du pays C.
- un effet positif qui résulte de l'abaissement du tarif douanier, qui conduit les consommateurs de A à ajuster leur demande à un rapport de prix domestique, qui devient égal désormais, au taux auquel Y peut être transformé en X, par les moyens du commerce international<sup>71</sup>.

Gehrels pense, pour conclure, que l'effet final sur le bien-être, résulte de la création des unions douanières, "*trade diverting*", doit être, d'après son raisonnement, un effet net de ces deux tendances opposées : le premier travail, allant dans le sens d'une baisse de bien être et le second dans le sens d'un accroissement<sup>72</sup>.

Gehrels arrive à une conclusion favorable sur les unions douanières, sous la condition que l'effet de consommation (négligé dans les travaux de Viner), résultat de la suppression des droits de douanes, puisse surcompenser l'effet négatif du détournement de trafic. Ainsi "*examiner les unions douanières dans ses effets de productions comme l'a fait Viner conduit à introduire un biais dans le jugement des effets sur les pays de l'union*"<sup>73</sup>.

Aux conclusions initiales pessimistes de Viner sur les unions douanières, succèdent des analyses plutôt optimistes, qui tendent à montrer que, sous certaines conditions, l'union douanière peut être bénéfique, comme celles qui sont relevées dans l'analyse de Gehrels par J. L. Reiffers<sup>74</sup> :

- un tarif douanier élevé avant l'union douanière, accroît les chances de réussite d'une union ;
- plus les différences de coûts, entre les productions en bien des pays de l'union sont faibles, plus les chances d'augmentation des gains sont élevées.

---

<sup>70</sup> P. Moussavou, *op. cit.*, p. 139.

<sup>71</sup> "*The removal of the tariff has the effect of allowing... consumer(s) in A to adjust ... purchases to a domestic price ratio which now is equal to the rate at which ... [Y] can be transformed into ... [X] by means of international trade*" (Cf Lipsey p 502)

<sup>72</sup> "*The final welfare effect to the trade-diverting customs union, must be the net effect of these two opposing tendencies; the first working to lower welfare and the second to raise it*" (Cf., Lipsey pp. 502-503).

<sup>73</sup> H. Bourguinat, *op. cit.*

<sup>74</sup> J. L. Reiffers, *op. cit.*



L'analyse de Gehrels sera prolongée par Lipsey, qui introduit un troisième bien.

### c- L'analyse de R. G. Lipsey

Les contributions de Lipsey, à l'analyse des unions douanières, sont résumées dans trois articles qu'il a publiés entre 1956-1957<sup>75</sup>.

Lipsey, contrairement à Viner et à Meade, raisonne dans le cadre d'un modèle d'équilibre général et de courbes d'indifférences collectives. Il reprend à son compte la distinction de Viner sur la substitution inter-pays, c'est-à-dire, le changement de source d'approvisionnement de pays à pays, mais ajoute la substitution inter-produit telle qu'elle résulte des changements des prix relatifs. Lipsey, cherche à montrer que la formation de l'union douanière, se traduit par deux effets : un "*effet de production*" et un "*effet de consommation*". C'est sur l'effet de consommation, que se focalise l'analyse de Lipsey. Cet effet, selon lui, peut se produire même si la production mondiale reste inchangée, c'est-à-dire en l'absence de l'effet de production. Pour mieux juger des effets sur le bien être que procure l'union douanière, on doit tenir compte de l'effet de consommation, en évitant de se cantonner uniquement sur l'effet de création et l'effet de détournement. Mais bien plus, car il peut y avoir un accroissement de bien être résultant d'un détournement des échanges, après la formation d'une union douanière, même si le détournement s'opère des bas coûts de production, vers des coûts d'offres plus élevés<sup>76</sup> ..

Contrairement à Gehrels, qui se limite à deux biens, un bien domestique et un bien importé, Lipsey va raisonner dans le cadre de trois biens : le produit domestique A, le produit importé du partenaire de l'union B, et le bien produit par le reste du monde C.

---

<sup>75</sup> R. G. Lipsey, *Theory of customs unions : a general survey* in *The Economic Journal*, n°279, septembre, 1960.

*The theory of Customs Unions : Trade Diversion and Welfare*, *Economica*, Vol. XXIV, n°63, 1956-57.

*Mr. Gehrels on customs Unions*, *Review of Economic Studies*, Vol. XXIV, n°65, 1956-57.

<sup>76</sup> B. Bekolo Ebée, *Intégration et Relations Economiques Interafricaines : Bilan et Perspectives*, op., cit.

## Rapports de prix domestiques et internationaux par paires de produits

Libre-échange Col. 1	Tarif <i>ad valorem</i> uniforme sur toutes les importations Col. 2	Union douanière entre A et B Col. 3
$\frac{PAd}{PBd} = \frac{PAi}{PBi}$	$\frac{PAd}{PBd} < \frac{PAi}{PBi}$	$\frac{PAd}{PBd} = \frac{PAi}{PBi}$
$\frac{PAd}{PCd} = \frac{PAi}{PCi}$	$\frac{PAd}{PCd} < \frac{PAi}{PCi}$	$\frac{PAd}{PCd} < \frac{PAi}{PCi}$
$\frac{PBd}{PCd} = \frac{PBi}{PCi}$	$\frac{PBd}{PCd} = \frac{PBi}{PCi}$	$\frac{PBd}{PCd} < \frac{PBi}{PCi}$

Source : Lipsey, *op. cit.*

Les symboles A, B, C se réfèrent aux pays d'origine, d aux prix sur le marché domestique de A, i aux prix du marché international.

En situation de libre-échange, l'optimum est atteint, s'il y a égalité entre les rapports de prix internes et internationaux, entre les trois groupes de biens. Par contre, lorsque le pays A applique un tarif *ad valorem* uniforme, sur toutes les importations provenant de ces partenaires A et B, les prix de ces biens deviennent logiquement plus chers sur le marché domestique de A, que sur le marché international. Le rapport de prix domestique de B et C restant inchangé, puisque le même tarif *ad valorem* leur est appliqué. Cette situation est mathématiquement représentée par la situation de la colonne 2.

Lorsque les pays A et B forment une union douanière et appliquent un tarif *ad valorem* sur les produits de C, les produits de C deviennent, à leur tour, plus chers sur le marché de l'union (A+B) que sur le marché international. La situation inverse se produit puisque l'égalité des rapports des prix, entre A et B, est rétablie, au détriment de celle qui est entre A et C d'une part et B et C d'autre part. Situation représentée par la colonne 3.

Dans ces conditions, il apparaît difficile de préjuger, avec exactitude, du résultat final de la formation de l'union douanière, sur le bien-être. Parce que, d'après le raisonnement précédent, la formation d'une union douanière, dans le cadre de trois biens, conduit à deux situations contradictoires : une situation d'équilibre, qui ne l'était pas avant tout, en détruisant l'équilibre, qui était réalisé avant.

Le jugement sur l'union douanière se fera par la comparaison des optima, avant et après la formation de l'union douanière. L'effet positif sera plus grand sous deux conditions :

- faible est l'importance du commerce avec l'extérieur, par rapport à la production et à la consommation domestique ;
- importance du commerce avec les pays partenaires, par rapport au commerce total.

Lipsey arrive à la conclusion, que l'effet final sur le bien être, résultant de la création des unions douanières "*trade diverting*" doit être, d'après le raisonnement de Gehrels, un effet net des deux tendances opposées : le premier (travail), allant dans le sens d'une baisse de bien être et le second, dans le sens d'un accroissement.

Au total, l'analyse théorique des unions douanières des économistes anglo-saxons, depuis 1950 (Meade, Viner, Lipsey, Grehels, Scitowsky, pour ne citer que ceux-là) est restée essentiellement commerciale, c'est-à-dire marchande. Ces auteurs ont analysé les conséquences de l'intégration économique et, notamment, l'intégration économique européenne, en termes de "*trade creation*" et "*de trade diversion*", en cherchant dans quelles conditions, l'effet de création l'emportait sur l'effet de détournement. Ceci, dans le cadre d'un modèle statique et concurrentiel, en négligeant les conséquences perturbatrices du libre jeu des économies externes. Ces analyses théoriques sont basées sur un même corps d'hypothèses, se complétant, au lieu de s'opposer et présentant plusieurs traits communs :

- elles font toutes intervenir la théorie quantitative de la monnaie ;
- elles supposent toutes un mouvement de prix ;
- elles conçoivent un rétablissement automatique de la balance des paiements<sup>77</sup>.

Certaines de ces limites ont été largement dénoncées, par les développements de la conception dirigiste de l'intégration économique.

## **Paragraphe II- De la conception dirigiste à la conception organisationnelle**

La conception dirigiste, se situe à l'opposé de la conception libérale et peut être considérée comme sa critique (A). De plus, elle propose une alternative à l'intégration libérale (B). Cette conception de l'intégration, préconise l'intervention des pouvoirs publics pour corriger les défaillances du marché. Mais, cette intervention doit être régie par des règles organisationnelles (C).

### **A- L'intégration volontariste : une critique de la conception libérale**

Alors que dans la conception libérale, l'intégration économique est, comme nous l'avons signalé, une situation d'équilibre statique ; la conception dirigiste considère que l'intégration est un processus dynamique, qui nécessite une volonté politique délibérée et des efforts conscients pour engager les transformations structurelles nécessaires. Afin d'aboutir à un

---

<sup>77</sup> A. Marchal, *op. cit.*, p. 48.

ensemble équilibré où les unités économiques sociales complexes, se substituent progressivement aux unités composantes et structurées, dans un cadre géographique plus étendu, de la même façon que l'est chacune de ces unités<sup>78</sup>. "*L'intégration dirigiste est fondamentalement une intégration structurale (elle s'attache aux structures des économies), interventionniste (elle requiert l'intervention active, raisonnée des principaux agents économiques et politique), volontariste (elle exige des efforts conscients de la volonté, notamment politique, pour imposer les modifications de structures nécessaires, qu'implique la création d'un espace économique)*"<sup>79</sup>.

Cette conception de l'intégration est essentiellement défendue par des auteurs français, tels que François Perroux<sup>80</sup>, Maurice Bye, André Marchal, J. Weiller et le suédois Gunnar Myrdal.

L'intégration suppose une protection de certaines industries, une planification, une coalition, des mécanismes de péréquation<sup>81</sup>. Ce que les auteurs de la conception libérale considèrent comme essentiellement avantageux, est largement critiqué par les auteurs de la conception dirigiste. Le libre jeu des lois du marché, permettrait aux facteurs de production (travail et capital), de se déplacer et de s'implanter là, où les conditions favorables réduisent l'écart entre les pays pauvres et les pays riches. Or, dans les faits, le libre jeu des forces du marché tend à accentuer, voire perpétuer, les disparités de développement entre les pays-membres de l'union. Selon le libéralisme économique, l'intervention de l'Etat est exclue, car, elle introduit des distorsions, et ne permet pas la réalisation des mécanismes du marché. Le marché est considéré ici, comme autorégulateur. L'esprit de solidarité sur lequel insiste Myrdal, comme fondement du processus d'intégration, est considéré comme un obstacle à l'institution d'un marché concurrentiel, parce que, la solidarité nécessite l'intervention des pouvoirs publics pour favoriser une meilleure répartition des ressources, entre les différentes couches de la population.

La liberté, comme montre Karl Polanyi, à travers les faits historiques, dans son ouvrage "*La grande transformation*", conduit souvent à des conséquences dommageables. Il relève quatre institutions sur lesquelles reposait la civilisation du XIX siècle qu'il classe en deux groupes : économique et politique. Parmi les institutions politiques, il retient le système

---

<sup>78</sup> A. Marchal, *L'intégration Territoriale*, PUF, 1965, *op. cit.*, p. 21.

<sup>79</sup> P. Moussavou, *op. cit.*, p. 150.

<sup>80</sup> F. Perroux, *Qui intègre ? au bénéfice de qui s'opère l'intégration ?* in *économie appliquée*, 1958.

- *L'intégration et l'échec de la théorie traditionnelle des échanges extérieurs*, in *Economie Appliquée*, n°2, 1968.

- *L'économie du XXème siècle*, PUF, 1956.

<sup>81</sup> P. Hugon, *L'intégration Régionale Africaine : Un processus contradictoire*, in *Intégration et ajustement structurel en Afrique sub-saharienne*, in J. Coussy, P. Hugon (sous la dir.), Ministère de la coopération et du développement, 1991, p. 38.

d'équilibre des puissances, qui selon lui, a empêché durant un siècle que survienne entre les grandes puissances, une guerre longue et destructrice. Parmi les institutions économiques, l'étalon or international qui symbolisait l'organisation unique de l'économie mondiale, et le marché autorégulateur qui produisit un bien être matériel, jusque-là insoupçonné<sup>82</sup>. Bien que le système de l'étalon or soit la plus importante des institutions, dont la chute fut la cause de la catastrophe, c'est le marché autorégulateur qui fut la matrice du système. *“Toute la problématique de son ouvrage est construite autour de l'idée, qu'un marché s'ajustant par lui-même, était purement utopique. Et qu'une telle institution ne pouvait exister de façon suivie, sans anéantir la substance humaine et naturelle de la société, sans détruire l'homme et sans transformer son milieu en désert”*<sup>83</sup>.

K. Polanyi, montre que les civilisations, comme la vie, elle-même, naissent de l'interaction d'un grand nombre de facteurs indépendants qui ne sont pas, en règle générale, réductibles à des institutions bien circonscrites. Compte tenu de cette affirmation, l'élimination des inégalités de développement, par une transmission spontanée du développement économique des pays riches vers les pays pauvres, n'est pas une panacée. Au contraire, on assiste à un double processus cumulatif d'appauvrissement des uns et d'enrichissement des autres. Le processus d'intégration économique, devrait normalement conduire à un jeu à somme non nulle. C'est-à-dire, que tous les pays gagnent dans le processus d'intégration, mais à des proportions différentes.

## **B- La conception volontariste de l'intégration**

G. Myrdal, l'un des auteurs, en dehors du courant français, considère l'intégration volontariste *“comme un processus dirigé vers un but, c'est-à-dire, du point de vue de l'idéal à atteindre”*. Ainsi pour lui, *“L'intégration, à son niveau le plus élevé se présente comme la mise en place d'une organisation sociale, fondée sur une technique politique efficace, grâce à laquelle, des individus peuvent organiser de plein gré, leur vie en commun, par le développement d'une politique appropriée à la réalisation de cet idéal”*<sup>84</sup>. L'intégration est ainsi un phénomène complexe, dans la mesure où elle intègre la totalité sociale. Comme idéale à atteindre, elle ne saurait donc être statique. Elle est en perpétuel mouvement. Par conséquent, le seul espace véritablement intégré, est l'espace national, encore que cette affirmation ne soit pas toujours vérifiée, pour ce qui concerne les pays en développement, qui sont encore de pseudo-Nations bien fragiles.

---

<sup>82</sup> K. Polanyi, *La Grande Transformation*, Editions Gallimard, 1983, p. 21.

<sup>83</sup> K. Polanyi, *op. cit.*

<sup>84</sup> G. Myrdal, *op. cit.*

G. Myrdal, dans son analyse intègre, où du moins, tient compte de l'hétérogénéité des structures des économies nationales, donc des disparités de développement qui résultent parfois, des différences idéologiques, politiques et économiques qui peuvent constituer des blocages au processus d'intégration. L'intégration, dans l'optique volontariste des relations internationales, apparaît fondamentalement comme un ensemble de relations entre économies hétérogènes. La conception libérale, au lieu de réduire cette hétérogénéité, l'accroît en perpétuant des asymétries mises en évidence par R. Erbes<sup>85</sup> :

- asymétrie d'autonomie : phénomène d'enclaves de grandes unités inter-territoriales (GUI) dans les pays sous-développés, de circuit clos de financement ;
- asymétrie d'influence : phénomène de prix directeur, de devises clés de détérioration des termes de l'échange ;
- asymétrie d'efficacité : phénomène de domination, de dichotomie de type foyer-pays affiliés ;
- asymétrie de polarisation : phénomène d'incitation de flux de facteur et de produit par des grands ensembles de pôles ;
- asymétrie industrielle différente quant aux créativités, productivités, croissance relative des industries traditionnelles, des industries de croissance, des industries modernes et des industries entièrement nouvelles.

Outre la solidarité qui doit exister entre les différents pays, par *“une prise de conscience de leur mutuelle dépendance de la communauté de leur intérêt et de leur responsabilité et acquérir une disposition à obéir aux règles, s'appliquant à la communauté toute entière”*<sup>86</sup>, solidarité sans laquelle, aucune transformation n'est possible, le rôle de l'Etat apparaît ainsi, comme fondamental pour créer ces liens de solidarité. C'est l'Etat, considéré comme Chef d'orchestre<sup>87</sup>, qu'il revient de faire disparaître les conséquences des inégalités, que le libre jeu des forces du marché ne saurait, à lui seul réduire, mais au contraire, tend à perpétuer et à renforcer. L'intégration nécessite, ainsi une volonté, une impulsion gouvernementale, pour provoquer les modifications de structure, par les phénomènes de *“déstructuration”* et de *“restructuration”* nécessaires à la mise en place d'un nouveau complexe économique, né de la compénétration des structures différentes. Des efforts conscients, pour coordonner les politiques économiques, dont la finalité est *“d'accroître sur un espace donné, la compatibilité*

---

<sup>85</sup> R. Erbes, *Espace Economique et Théorie de L'intégration*, Revue économique, 1958, p. 658 et suivantes.

<sup>86</sup> G. Myrdal, *op. cit.*

<sup>87</sup> A. Marchal, *op. cit.*, p. 24.

*des plans d'un ensemble de centre de décision, appelé à former un seul système économique*"<sup>88</sup>.

L'intégration dirigiste suppose, en fin de compte, des choix qui se situent au-dessus du marché, des anticipations sur les phénomènes inattendus. Ces choix doivent résulter d'un consensus total ou d'une grande majorité, des pays engagés dans le processus d'intégration. D'où la solidarité nécessaire à la réalisation de cet objectif, puisque la solidarité n'est jamais absolue et acquise totalement, mais limitée dans le temps et à certains domaines précis. L'idéal que constitue l'intégration devient donc inaccessible. Elle ne pourrait se poursuivre que par une série d'adaptation, d'ajustement interne de destruction et de restructuration, conséquence de la mise en contact des différentes économies inégalement développées. Vue sous cet angle, l'intégration dépasse, de loin, le cadre des seuls phénomènes économiques et met en jeu toute la totalité de la vie sociale<sup>89</sup>.

C'est dans ce sens que l'on peut placer l'analyse de François Perroux, qui estime que "*la dynamique de marché n'est jamais l'essentiel dans la dynamique de l'intégration*"<sup>90</sup> et dont la thèse est de montrer que "*la théorie courante choisit les faits de façon telle, qu'elle sert plus ou moins inconsciemment les puissants et les riches et dessert les faibles et les pauvres. Cette théorie courante est implicitement normative : on fait œuvre scientifique en la débarrassant de ce normatisme inavoué et en la rendant propre à interpréter et à changer la réalité observable*"<sup>91</sup>.

Pour élucider cette problématique, Perroux tente de répondre à deux questions essentielles, à savoir : Qui intègre ? Et au bénéfice de qui s'opère l'intégration ? À la première question, il répond sans ambages : les Etats, les Nations, les entreprises, les producteurs, les consommateurs. Concernant le cas particulier de l'Europe, il estime que "*comme les nations ont des structures économiques différentes et comme les Etats, tous Souverains en droit, sont loin d'avoir la même puissance politique, économique, culturelle, il est à présumer que chacun des six et chacune des parties de l'économie de l'un d'entre eux contribue*

---

<sup>88</sup> M. Bye, *Localisation de l'investissement et communauté économique européenne*, in *Revue Economique*, n°2, 1958, p. 189.

<sup>89</sup> A. Marchal, *op. cit.*, p. 27.

<sup>90</sup> F. Perroux, *op. cit.*

<sup>91</sup> *Idem.*

*inégalement à l'intégration de tout*<sup>92</sup>. La deuxième question, il répond : c'est tout le monde qui gagne dans le processus d'intégration en fonction de sa participation initiale.

Nous pouvons dire que l'intégration, comme le phénomène monétaire en reprenant l'expression de Mauss, est un "*fait social total*", dont le cordon ombilical est la solidarité, qui est ressentie par toute la communauté et ne peut être envisagée sans elle. Il faut pour cela, comme écrit A. Marshal, que nous sommes, une fois de plus, obligé de citer "*aménager les structures, promouvoir l'implantation des pôles de développement, susciter des forces motrices ou propulsives. Plusieurs moyens peuvent être mis en œuvre : moyens privés (entente des producteurs notamment) et des moyens publics (Etats nationaux et institutions supranationales), les uns et les autres devant être utilisés concurremment, si l'on désire aboutir à l'intégration territoriale complète, à la fois économique, sociale et politique*", il poursuit en disant "*que le véritable phénomène d'intégration va au-delà des marchés, il concerne l'économie tout entière. Il réalise, à proprement parler la fusion, la compénétration de tous les éléments composant plusieurs unités, pour recomposer en quelque sorte, par le mouvement alterné de destructuration et de restructuration, d'une unité nouvelle, reproduisant à une échelle plus vaste, l'image de chaque unité composante*"<sup>93</sup>.

L'intégration économique régionale n'est donc pas une addition ou une juxtaposition mais plus que cela. Au début du processus d'intégration, il y a une rencontre entre plusieurs centres de décision des différents systèmes économiques nationaux, qui ne sont qu'une simple fonction de l'organisation sociale<sup>94</sup>. Afin de réduire, pour faciliter la prise de décision, il faut des institutions communautaires. Ces institutions doivent bénéficier de la légitimité des Etats membres. C'est là qu'intervient une difficulté fondamentale dans le processus d'intégration, qu'est celui de l'abandon de souveraineté. Un des problèmes né de cette conception de l'intégration, est la difficulté qu'il y a dans l'arbitrage des conflits d'intérêts. Dans la théorie classique, ce sont les mouvements de prix et des quantités, qui orientent les décisions des agents économiques et les informant de la direction dans laquelle s'opèrent les changements et le sens de l'allocation optimale des ressources. En fin de compte, chaque pays est supposé connaître la structure de prix de chacun de ces partenaires. Or, les partenaires ont des structures de prix qui diffèrent, les uns par rapport aux autres, ils diffèrent également dans les projets et les priorités ; et les décisions sont prises dans le but de maximiser leurs propres

---

<sup>92</sup> F. Perroux, *Intégration Economique. Qui intègre ? Au bénéfice de qui s'opère l'intégration ?*, op. cit., p. 388.

<sup>93</sup> A. Marchal, op. cit., p. 80 et 35.

<sup>94</sup> K. Polanyi, op. cit., p. 78.



intérêts. Alors que, tous auraient plus ou moins avantage à coopérer. Cette situation suppose un centre commun où les décisions sont prises, en tenant compte des intérêts des uns et des autres. Cela suppose, comme le note R. Erbes, que tout processus d'intégration, exige un problème de compatibilité, de cohérence, d'homogénéité, du rôle des pôles propagateurs, ce qui suppose des difficultés à résoudre au niveau de la transmission de l'information, c'est-à-dire, de la connaissance par chaque partenaire, des projets, des priorités de ses partenaires, et de leurs comportements, en réaction à ces décisions<sup>95</sup>.

Les institutions communautaires ne peuvent contribuer à la coordination des politiques (économiques, sociales) nationales, que si ces décisions ne sont contestées par l'ensemble du corps social. Pour cela, un consensus sur les objectifs à atteindre est nécessaire où les règles de jeu seront bien connues, ainsi que les sanctions appliquées en cas de non-respect de ces règles. L'exemple de politique coordonnée, est celui de la politique agricole commune où c'est une politique délibérée qui est mise en œuvre, pour obtenir une structure voulue de prix agricoles, qui permet aux agriculteurs de la CEE d'échapper aux prix mondiaux, prétendument considérés comme le résultat du marché. C'est l'une de ces limites de la conception intégrationniste qui a justifié depuis un certain nombre d'années, la naissance de la conception organisationnelle de l'intégration économique.

### **C- La conception organisationnelle**

Elle est la plus récente, ce qui justifie le peu de littérature qui lui est consacrée. P. Hugon peut être considéré comme le premier, à notre avis, à avoir entrepris cette conception.

Cette conception, selon son auteur, part du constat d'échec des voies libérales et volontaristes<sup>96</sup>, pour montrer que la référence au marché, nécessite l'existence des produits et des acteurs. Parler de produit, renvoie à la structure productive ; avant d'utiliser les mécanismes de marché, il faut que ceux-ci existent, ce qui n'est toujours pas le cas. La volonté politique ne suffit pas à elle seule, à mettre en place ces structures.

Tenant compte de ces limites, la conception organisationnelle apparaît comme un processus qui suppose un pilotage permanent entre les acteurs et se traduit par les effets d'apprentissage. Elle nécessite, pour cela, des règles permettant la coordination des activités.

Elle se constitue par les jeux de coalition, de coopération, de concurrence, rendant parfois les objectifs contradictoires compatibles. Elle suppose donc, une concertation permanente et la coordination, sans cesse, des politiques nationales, sur ce point, elle s'apparente à la conception volontariste. La réalisation des interdépendances durables et irréversibles, suppose que les règles soient bien définies et acceptées de tous. Les acteurs de

---

<sup>95</sup> R. Erbes, *op. cit.*

<sup>96</sup> P. Hugon, *op. cit.*, p. 43.

cette conception sont les firmes, les clubs, les commissions, organisations intergouvernementales.

Dans les conceptions libérale et volontariste, le risque est supposé neutre, les aléas et incertitudes, ne sont pas pris en compte ; puisque les acteurs sont supposés agir en connaissant les avantages comparatifs et les problèmes de structures. Tel n'est pas toujours le cas dans la réalité. Les incertitudes existent et sont toujours supportées par les petites nations et surtout en matière de prix et de changes internationaux. La constitution des organisations régionales peut, dans certaines mesures, limiter ce genre de risque.

Pour éclaircir son analyse P. Hugon considère trois exemples d'intégration organisationnelle :

Le premier, est celui des entreprises qui tissent un réseau de liens économiques, financiers, par-dessus les frontières et le plus souvent en dehors des coordinations par le marché. L'intégration, par les grandes entreprises, permet de réduire les coûts de transactions. Elle résulte ici, non de la concurrence sur le marché, mais de la domination des entreprises commerciales et industrielles. Dans ce cas précis, l'intervention de l'Etat n'a aucune influence sur ces structures, dont l'influence et le pouvoir qu'elles disposent vont au-delà de la puissance étatique. Les structures organisationnelles, les formes d'intégration qu'elles mettent en place ont pour effet, d'internaliser les disparités nationales à leur tour par la nécessité de constituer un marché interne à la firme, pour pallier ces imperfections d'une part et profiter des disparités ou à contourner les politiques gouvernementales, d'autre part.

Le deuxième exemple retenu par P. Hugon : est les réseaux migratoires et les transferts frontaliers. Ce type d'intégration se retrouve principalement en Afrique où les populations rurales, en majorité, migrent vers les zones industrielles, pour chercher un emploi salarié, en vue de faire face aux nombreuses obligations communautaires, monétarisées avec le contact européen. On peut citer l'exemple de la dot. Ces contraintes priment sur la logique économique, comme l'a bien montré F. Mahieu<sup>97</sup>.

Le troisième exemple est la coopération thématique ou fonctionnelle qui est constituée par des clubs dont le but est de mettre en place des projets sectoriels régionaux, avec la collaboration des agents économiques privés et publics, sur un nombre bien précis de domaines.

Au total, toutes ces différentes conceptions occultent le phénomène monétaire et considèrent de façon implicite qu'elles n'interviennent qu'en dernier ressort. Or la monnaie fait partie intégrante de la vie sociale et économique comme nous allons le voir dans la section suivante.

---

<sup>97</sup> F. Mahieu, *Les Fondements de la Crise Economique en Afrique : la Contrainte Communautaire*, Harmattan, 1991.

## Section 2 : Monnaie et intégration monétaire

Le deuxième débat sur l'intégration, comme nous l'avons vu, a consisté à considérer l'intégration, comme un processus, allant de l'économie réelle à l'économie monétaire. Dans les développements théoriques précédents, le rôle de la monnaie n'apparaît pas de façon explicite. Pour mieux comprendre le rôle de la monnaie et surtout sa place dans chaque conception, il convient de revoir le débat sur l'intégration théorique de la monnaie (I) et son intégration dans une dimension spatiale (II).

### Paragraphe I- Le débat théorique sur l'intégration de la monnaie

Nous ne voulons pas nous attarder sur les débats connus. Il est intéressant de faire cependant, un bref tour d'horizon des termes du débat qui avaient opposé les classiques (A) et les économistes d'obédience keynésienne (B) sur l'intégration de la monnaie. Mais l'intégration de la monnaie, va au-delà de l'économie, pour englober totalement le corps social total (C).

#### A- L'analyse classique : économie monétaire-économie réelle

Le courant monétaire classique est très diversifié, comme c'est le cas des autres courants de la pensée monétaire. Cette diversité, rend parfois la compréhension mal aisée. Nous distinguons deux courants : le courant traditionnel de la monnaie voile ou insignifiante (1) et le courant des néoclassiques de monnaie active avec la contribution d'Hayek (2).

##### 1- monnaie voile ou monnaie insignifiante<sup>98</sup>

Les auteurs classiques analysent, en effet, les phénomènes économiques sous leur aspect purement réel, en faisant abstraction de leur aspect monétaire, c'est-à-dire, en se plaçant dans une économie sans monnaie ou du moins, dans une économie monétaire, en supposant que les variables monétaires n'exercent aucune influence. C'est dans un deuxième temps qu'ils introduisent la monnaie, tout en conservant les propositions initiales, faites sur l'économie réelle, auxquelles ils donnent une apparence monétaire. Cette approche est connue sous le nom d'approche "*dichotomique*".

La première véritable ébauche de l'analyse dichotomique, est le fait de deux auteurs, l'un français Jean-Baptiste Say, l'autre Anglais David Ricardo<sup>99</sup>.

---

<sup>98</sup> Notre ambition n'est pas d'aborder toutes les théories monétaires, mais de faire ressortir la problématique qui est à la base de ces analyses.

<sup>99</sup> Il faut noter, qu'avant d'arriver à la première véritable ébauche de la théorie quantitative de la monnaie avec les travaux de Jean Baptiste Say et David Ricardo qui seront eux mêmes prolongés plus tard ; de nombreux

L'objectif principal des classiques, était la détermination du niveau général des prix. Partants des hypothèses différentes, ils aboutissent à la même conclusion, que le niveau général des prix est une fonction directe de la quantité de monnaies en circulation. La monnaie, elle même, n'est pas différente des autres actifs réels et peut être parfaitement substituée aux autres actifs. La conception de l'approche dichotomique, est élaborée en dehors de toute dimension de temps. L'idée est de dégager les conséquences sur les phénomènes économiques, de l'influence de variables monétaires. Cette position du problème, entraîne deux conséquences essentielles :

- la réduction de la monnaie, à un instrument essentiellement destiné à mesurer la valeur et à faciliter les transactions ;
- la monnaie perd, par conséquent, toute utilité spécifique et devient un élément neutre de la vie économique.

Parmi les hypothèses fondamentales sur lesquelles ils se basent, on peut en retenir deux :

- la loi des débouchés de J. B. Say, selon laquelle "*l'offre crée sa propre demande et les produits s'échangent contre les produits*", conduit à dire, que l'économie fonctionne en situation de plein emploi, puisque le marché du travail fixe la production au niveau de plein emploi. En cas de chômage, le simple rétablissement de la concurrence permettant aux salaires de baisser, conduit au plein emploi. Il ne saurait y avoir un déséquilibre durable entre production et consommation, c'est-à-dire que la surproduction n'existe pas. En admettant que les produits s'échangent contre les produits et que la monnaie ne sert qu'à faciliter les échanges, cela signifie que chaque individu, qui se présente sur le marché avec des produits pouvant satisfaire les besoins, donne naissance, simultanément, à une offre et à une demande : offre des produits qu'il a fabriqués et demande des produits qu'il fait naître, grâce à l'échange ;
- l'absence de thésaurisation est supposée. En effet, selon les classiques, pour qu'il y ait équilibre entre production et consommation, il faudrait que tout le revenu reçu au cours de la période soit entièrement dépensé, dans l'achat des biens et services produit pendant la même période. En revanche, si tout le revenu n'est pas dépensé pendant cette période, la fraction épargnée dans une période, servira à l'achat des biens au cours des périodes prochaines, en provoquant un déséquilibre sur le marché de l'emploi. De même, l'intervention du système bancaire et le crédit sont exclus. Le cadre d'analyse est intemporel. Hayek va reprendre les travaux des auteurs classiques, pour montrer l'importance de la monnaie dans la production.

## 2- L'analyse d'Hayek : monnaie active<sup>100</sup>.

L'analyse monétaire de F. Hayek, dont l'apport essentiel, se trouve dans "*Prix et Production*", qui représente, en réalité, les quatre conférences données à la London School of Economic en 1931, peut servir de tremplin à l'analyse classique d'auteurs, qui considèrent la monnaie comme faisant partie intégrante du système productif. L'objectif d'Hayek, est de réconcilier l'analyse monétaire, avec celle des structures réelles de la production. Il affirme que, l'idée selon laquelle les variables monétaires jouent un rôle dominant dans la détermination du volume de la production est une évidence, tant pour la génération présente, que pour toutes celles qui l'ont précédée<sup>101</sup>.

Les principaux enseignements que l'on peut tirer des travaux d'Hayek, sont<sup>102</sup> :

- que la monnaie est nécessairement active et c'est parce qu'elle n'est pas déversée uniformément sur l'ensemble du circuit économique, qu'elle crée de ce fait, des distorsions entre les différents prix de l'économie ;
- si la politique monétaire expansionniste doit être proscrite, ce n'est, pas tant, parce qu'elle n'a pas d'effet positif durable sur le système économique, que parce qu'elle aggrave l'instabilité conjoncturelle, en favorisant l'émergence d'un chômage volontaire.

La question à laquelle il tente de répondre, est de savoir comment neutraliser une monnaie qui est, par essence, perturbatrice. Hayek préconise l'abandon pur et simple de la politique monétaire, en déposant la Banque Centrale des pouvoirs monétaires, pour s'en remettre à la loi du marché. Cette réponse est sous-jacente à la manière dont Hayek pense la monnaie, qui, pour lui, est une institution, c'est-à-dire une convention ; du moins, un ensemble de règles qui s'impose progressivement aux agents, comme un instrument efficace d'organisation de la société marchande. Hayek préconise, que les règles de conduite et les institutions soient définies et connues de tous. Ce qui permettra de réduire l'incertitude nécessaire, à la bonne adaptation dans la vie économique et sociale. Poursuivant son analyse, Hayek estime que la politisation de la monnaie, conduit inévitablement vers une dérive. Il reprend, sans le citer l'idée de D. Ricardo, lorsqu'il écrit que "*l'expérience prouve, cependant, que toutes les fois qu'un gouvernement ou une banque, ont eu la faculté illimitée d'émettre du papier-monnaie, ils en ont toujours abusé*"<sup>103</sup>. Hayek est, en définitive, conduit à préconiser la privatisation de la monnaie gérée par les banques, elles mêmes privées, qui seront libres d'émettre chacune leur monnaie, soumise à la concurrence du marché.

---

<sup>100</sup> L'analyse monétaire d'Hayek nous intéresse ici par son approche intégrationniste bien qu'il reste un libéral de premier plan.

<sup>101</sup> F. V. Hayek, *Prix et Production*, Calman-Levy, 1975, p. 59.

<sup>102</sup> M. Bassoni *op. cit.*, p. 109.

<sup>103</sup> D. Ricardo, *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, Champs, Flammarion, p. 315.

Il préconise, également, la création d'une *bourse de monnaies*, qui publiera chaque jour, les taux de change, entre les monnaies concurrentes. Ainsi, l'on se retrouverait dans le cas inverse de la loi de Gresham, la bonne monnaie chassant la mauvaise. La bonne monnaie se définissant comme celle émise par la Banque Centrale, qui aura le souci de la stabilité. C'est la seule façon pour lui de protéger la monnaie du pouvoir politique. Il pense ainsi "*avoir montré que, dans les conditions existantes, la monnaie exercera toujours une influence déterminante sur les événements économiques et donc, qu'aucune analyse des phénomènes économiques réels n'est complète, si le rôle joué par la monnaie est négligé. Cela signifie que nous devons définitivement abandonner l'opinion, encore largement admise selon laquelle, d'après Stuart Mill, il ne peut y avoir, en bref, une chose plus insignifiante en soi, dans l'économie d'une société, que la monnaie*"<sup>104</sup>.

Au-delà du scénario de la concurrence des monnaies, que préconise Hayek et qui a suscité de vives critiques, son analyse constitue une contribution majeure à l'étude de l'intégration de l'économie réelle et de l'économie monétaire, qui sera l'œuvre des auteurs, comme Wicksell et de Keynes.

## **B- L'approche intégrationniste de l'analyse monétaire**

Les progrès de la sciences économiques, notamment en matière monétaire, ont conduit à rejeter l'idée de la monnaie neutre. Presque tous les courants de pensée économique postérieure à Keynes, appréhendent les phénomènes économiques d'une manière intégrationniste, c'est-à-dire, utilisent, à la fois, les variables réelles et les variables monétaires, pour déterminer le volume des quantités produites et le niveau général des prix. La paternité<sup>105</sup> de ces analyses est associée à deux noms : K. Wicksell (1) le Suédois et J. M. Keynes (2) l'Anglais.

### **1- L'analyse monétaire de K. Wicksell**

K. Wicksell (1851-1926) a été le premier auteur à avoir utilisé l'approche intégrationniste de la monnaie. Mathématicien à l'origine, il n'aborde les problèmes économiques qu'à l'âge de 35 ans et publie un livre important en Allemand "*Gelzins und güterpreide*", qui restera paradoxalement inconnu pendant près de quarante ans. Ce n'est qu'en 1936 date de la publication de la "*Théorie générale*", qu'il est traduit pour la première fois en anglais, sous le titre de "*Interest and Prices*". Cette étrange coïncidence non seulement sur la

---

<sup>104</sup> F. V. Hayek, *op. cit.*, p. 197.

<sup>105</sup> On pourrait également citer J. A. Schumpeter (1883-1950), dans son livre "*Théorie de l'évolution économique*", qui fait une analyse des fluctuations fondée sur le comportement irrationnel de l'entrepreneur et la dynamique du crédit, dans le financement et de la diffusion de l'innovation.

date de publication, mais également sur le contenu des deux livres, a fait dire à certains auteurs que Keynes avait plagié Wicksell, et que la gloire qui a été attribuée à Keynes devait en fait, revenir à Wicksell<sup>106</sup>. Cette disgrâce<sup>107</sup> n'enlève en rien la grande originalité et l'actualité de l'œuvre de ce grand théoricien de l'analyse monétaire.

Wicksell cherche à reformuler une théorie cohérente de la monnaie, qui tienne compte de la réalité. Il critique, pour cela, la théorie quantitative de la monnaie qui est incapable selon lui, de décrire et de montrer, comment les modifications de la quantité de monnaies agissent sur les prix et les structures productives.

Dans ses développements, Wicksell fait deux distinctions fondamentales l'une relative aux régimes monétaires et financiers et l'autre relative aux taux d'intérêt.

Pour les régimes monétaires, il en retient trois :

- l'économie d'encaisses (Pure Cash Economy), dans laquelle le crédit n'existe pas, puisque les banques et les intermédiaires financiers ne jouent aucun rôle. En fin de compte, tous les paiements se font en espèces, du moins au comptant ;
- l'économie de crédit simple (Simple Credit Economy), contrairement au premier cas où le crédit n'existe pas, ici le crédit existe, mais échappe au contrôle du système bancaire. La contrainte métallique, c'est-à-dire l'usage du métal est relâché, mais existe toujours. La vitesse de circulation de la monnaie augmente, grâce à l'usage du crédit ;
- l'économie de crédit organisé (Organised Credit Economy), dans ce type d'économie, tous les paiements se font par le jeu d'écriture, de banque à banque. Le crédit devient le fondement du gage de l'émission monétaire. L'élasticité de la vitesse de circulation de la monnaie est considérée comme infinie.

Pour ce qui concerne les taux d'intérêts, il distingue deux.

- Le taux d'intérêt naturel, qui est celui qui s'établit dans une économie sans monnaie<sup>108</sup>. C'est celui qui égalise l'épargne et l'investissement, et varie en fonction des facteurs réels.
- Le taux d'intérêt monétaire est fixé par les banques et correspond à une économie monétaire. C'est un taux volontairement défini par les hommes, dont les variations obéissent parfois à des variables subjectives.

Si le taux d'intérêt monétaire est égal au taux naturel, ce qui correspond à la neutralité de la monnaie, l'épargne est égale à l'investissement, l'économie se trouve ainsi en équilibre. Mais cette situation est une exception, dans la mesure où ce que décident les hommes, par avance, est difficilement égal, à ce que la "nature" décide. C'est cette déconnexion permanente entre les deux taux, qui provoquent le processus cumulatif de déséquilibre. Son analyse se situe

---

<sup>106</sup> H. Guitton, G. Bramoullé, *La monnaie* 6ème édition, Dalloz, 1987, p. 398.

<sup>107</sup> M. Bassoni, *La pensée monétaire de K. Wicksell : la fin d'une disgrâce ?* Cahiers Lillois d'Economie et de Sociologie, n°18, 2ème semestre, 1991, pp. 80-100.

<sup>108</sup> H. Guitton, G. Bramoullé, *op. cit.*, p. 399.

fondamentalement dans le cadre d'une économie de crédit organisé ou la monnaie et le crédit sont endogènes.

En supposant que le taux naturel soit subitement supérieur au taux monétaire, suite à une découverte des nouvelles occasions de profit et que le taux monétaire ne suive pas l'augmentation, il s'ensuit une demande de crédit des entrepreneurs auprès des banquiers. Cette situation résulte du fait que, les occasions de crédits incitent les entrepreneurs à accroître leurs activités, en augmentant la demande de facteurs de production ainsi que les matières premières, cette forte demande accroît les prix des biens d'investissements, de consommation, et par conséquent l'emploi. Le niveau de l'épargne baisse. Le processus cumulatif se poursuit, tant que le taux d'intérêt monétaire reste inférieur au taux d'intérêt naturel. Le cheminement inverse se produit dans le cas où le taux monétaire est supérieur au taux naturel.

Le processus cumulatif s'arrête, dès lors que les banquiers décident de rétablir le taux monétaire au niveau du taux naturel. Mais Wicksell ne fournit pas d'explication sur les raisons qui entraîneront l'augmentation du taux monétaire, à son niveau d'équilibre<sup>109</sup>.

L'un des mérites de Wicksell, est d'avoir intégré les phénomènes réels et monétaires, par l'intermédiaire de deux taux d'intérêts, en montrant que la monnaie agit sur l'ensemble de l'activité économique, le niveau de la production, de l'emploi et des prix<sup>110</sup>. Ces travaux seront repris par ses compatriotes de l'école suédoise, notamment G. Myrdal et par l'anglais J. M. Keynes.

## 2- L'analyse monétaire de Keynes

J. M. Keynes (1883-1946), veut construire un nouveau monde et pour le faire, il doit détruire le monde existant<sup>111</sup> que constitue l'économie classique et dont le fondement est la régulation des activités économiques par les mécanismes du marché. Keynes est conscient du caractère révolutionnaire<sup>112</sup> et du niveau de la difficulté de son ambition, lorsqu'il écrit : *“La difficulté n'est pas de comprendre les idées nouvelles, elle est d'échapper aux idées anciennes*

---

<sup>109</sup> S. Diatkine, *Théories et politiques monétaires*, Armand Colin, 1995, p. 51.

<sup>110</sup> S. Diatkine, *Idem*, p. 51.

<sup>111</sup> A. Parguez dans l'ouvrage collectif *Keynes théories et politiques* sous la direction d'Alain Barrère, Economica, 1985.

<sup>112</sup> Les termes de la lettre qu'il adresse à son ami Georges Bernard Shaw le 1er janvier 1935 soit un an avant la publication de la théorie générale se passe de tout commentaire *“je crois que je suis en train d'écrire un livre de théorie économique qui devrait largement révolutionner la manière dont le monde pense les problèmes économiques, peut être pas immédiatement, mais au cours de la prochaine décennie”* (Cf., M. Herland, *op. cit.*, p. 43) La révolution en elle-même, peut être définie comme un lent processus de remise en cause de la pensée classique, dont le point culminant est la publication en 1936 de la théorie générale, et dont le but est de donner naissance à un nouveau paradigme.



qui ont poussé leurs ramifications dans tous les recoins de l'esprit des personnes ayant reçu la même formation que la plupart d'entre nous"<sup>113</sup>.

Commencées en 1930 dans le *Traité sur la Monnaie*, les réflexions de Keynes sur la monnaie atteignent leur paroxysme avec la publication de *la Théorie Générale*. Le souci de Keynes est de rendre compte du sous-emploi de la main d'œuvre née de la crise de 1929, par l'intermédiaire de la monnaie et du taux d'intérêt. Pour cela, il critique sévèrement l'analyse classique du marché du travail selon laquelle, il ne peut y avoir de sous-emploi dans la mesure où toute personne désirent travailler, trouve du travail grâce à la flexibilité du marché. Keynes admet l'idée d'un chômage involontaire, puisque selon lui, il existe des personnes désirent travailler à des conditions mêmes inférieures à celles du marché, mais qui malheureusement ne trouvent pas un emploi.

Keynes s'appuie sur le concept de "*demande effective*". Elle représente, en réalité, pour les entrepreneurs, les anticipations des recettes de la vente de la production, considérée en fonction des profits anticipés et espérés. À partir de cette anticipation, formulée à l'instant initial 1, les entrepreneurs fixent le niveau de la production désiré pour la période 2, en tenant compte des conditions techniques, du niveau de l'emploi nécessaire pour atteindre ce niveau de production et de la confiance qu'ils ont en l'avenir. Le rôle de la monnaie, en tant qu'actif de réserve, est donc fondamental en ce sens, qu'il sert de lien entre le présent et l'avenir. La demande de monnaie dépendra de son coût, c'est-à-dire l'intérêt, et des rendements escomptés des capitaux (efficacité marginale du capital). La crise, selon Keynes, naît du fait que "*l'incertitude au sujet de l'avenir et le découragement qui accompagnent la chute de l'efficacité marginale du capital suscitent une forte augmentation de la préférence pour la liquidité et par suite une hausse du taux de l'intérêt. Le fait que l'efficacité marginale s'accompagne souvent d'une hausse du taux d'intérêt, peut aggraver sérieusement le déclin de l'investissement.[...] plus tard un déclin du taux de l'intérêt contribuera grandement à la reprise et constituera sans doute une condition nécessaire de celle-ci. Mais pour le présent, la baisse de l'efficacité marginale du capital peut être si profonde, qu'aucune réduction possible du taux de l'intérêt ne suffirait à la contrebalancer*"<sup>114</sup>. Dans ces conditions, le libre jeu des forces du marché ne peut résoudre le problème. Il faut rétablir la confiance, en faisant intervenir l'Etat par des mesures de réformes structurelles, des politiques conjoncturelles et par le déficit budgétaire, notamment. Le rôle de la monnaie apparaît comme fondamental, dans la mesure où par l'intermédiaire du crédit, elle permet aux mécanismes de multiplicateur d'agir. Ces travaux seront repris et développés par de nombreux auteurs contemporains.

Comme nous venons de le voir, la monnaie est appréhendée de différentes façons en fonction des auteurs. Des deux conceptions que nous venons d'analyser, à savoir : la conception dichotomie et intégrationniste, c'est sans doute la première qui a guidé les premiers

---

<sup>113</sup> J. M. Keynes, *Théorie Générale de l'Emploi de l'Intérêt et de la Monnaie*, Payot, 1969, p. 12.

<sup>114</sup> J. M. Keynes, *op. cit.*

auteurs, qui ont analysé le processus d'intégration économique. La conception volontariste, bien que soulignant la nécessité de la coordination des politiques économiques, en général et en particulier, les politiques monétaires, n'accorde pas la place qu'il faut à la monnaie. La première conclusion que l'on peut tirer est que les variables monétaires et réelles sont imbriquées les unes aux autres et les unes ne peuvent aller sans les autres. Car on ne peut pas parler de monnaie sans économie. De même, on ne peut pas parler d'économie sans monnaie. Mais au-delà de ces clivages théoriques, la monnaie doit être appréhendée comme un fait social total, dont l'intégration va au-delà de l'économique.

### C- La monnaie comme un fait social total

M. Mauss considérait, avec raison, la monnaie comme un *fait social total*, c'est-à-dire, une imbrication de l'économique et du politique. Ce caractère social de la monnaie est clairement mis en évidence dans les trois fonctions de la monnaie et principalement, le paiement et le compte. La réserve de valeur n'étant pas spécifique à la monnaie<sup>115</sup>.

La fonction de paiement est la plus connue des fonctions monétaires, parce qu'elle se matérialise par un acte qui met fin à tout conflit potentiel entre les agents économiques. Le paiement est donc synonyme de paix. Il n'implique pas nécessairement l'existence d'un instrument incarnant cette fonction. Dans ce cas, il y a paiement "*c'est-à-dire apaisement si le transfert d'un bien ou service équilibre la relation*"<sup>116</sup>.

La fonction de compte est souvent occultée au profit du paiement. Elle "*s'incarne temporairement dans les formes de paiement mais elle existe en tant que référence sociale tout particulièrement pour les contrats, par-dessus ses formes diverses, les formes de paiements passent, l'unité de compte reste*"<sup>117</sup>. Elle est en fin de compte un instrument de socialement.

La réserve de la valeur n'est pas une fonction spécifique à la monnaie en tant que telle. Elle apparaît comme secondaire<sup>118</sup>.

Dans l'histoire, la consécration d'un objet comme monnaie, relevait du pouvoir politique qui soit l'imposait, soit choisissait ou confirmait l'usage d'un bien qui circulait et était accepté de tous comme monnaie, en lui conférant le pouvoir libérateur légal. Sur le plan économique,

---

<sup>115</sup> -B. Courbis, E. Froment, J. M. Servet, *A propos du concept de la monnaie*, Cahiers d'Economie Politique, n°18, 1990.

- B. Courbis, E. Froment, J. M. Servet, *Enrichir l'Economie Politique de la Monnaie par l'Histoire*, Revue Economique, n°2, mars, 1991.

<sup>116</sup> B. Courbis, E. Froment, J. M. Servet, *A propos du concept de la monnaie*, op. cit.

<sup>117</sup> B. Courbis, *Quelques réflexions sur le compte, à la lecture des premiers écrits de David Ricardo*, Cahier d'Economie Politique, 1994.

<sup>118</sup> B. Courbis, E. Froment, J. M. Servet, *A propos du concept de la monnaie*, op. cit.

son fondement venait par exemple, pour le cas de l'or, de la qualité du métal. Mais aujourd'hui, ce qui fait le fondement de la valeur de la monnaie, ce n'est plus la quantité de métal qu'elle contient, mais plutôt le degré de confiance que les agents économiques portent en elle. Cette confiance est liée à plusieurs facteurs, dont la réputation de la politique monétaire et la crédibilité de l'institution qui est chargée de l'émettre et aux performances des économies, c'est-à-dire à la capacité des pays à gagner les parts de marché. La confiance en la monnaie est aussi sociale dans la mesure où elle est ancrée dans les habitudes quotidiennes. Il apparaît alors que *“la monnaie plus qu'un étalon et un moyen de paiement a une signification qui va bien au-delà de sa fonction économique. La société moderne est monétaire, pas seulement parce que les transactions sont fondées sur la monnaie, ou parce que ses multiples aspects sont influencés par la monnaie, mais parce que c'est dans la monnaie que l'esprit moderne trouve son expression la plus parfaite”*<sup>119</sup>. La monnaie en elle-même n'a aucune valeur, sa valeur se définit par rapport aux autres monnaies et à ce qu'elle permet de faire, c'est sur cette base qu'elle est acceptée dans la communauté de paiement comme un processus auto-référentiel<sup>120</sup>, en ce sens que chaque membre l'accepte, parce que les autres vont l'accepter dans le futur. La monnaie bien qu'elle soit universellement acceptée a une histoire qui est spécifique à chaque pays. Ainsi les Allemands n'appréhendent pas de la même façon la monnaie que les Français. Il en est de même des sociétés traditionnelles, dont la conception de la monnaie est largement sociale alors que celle des pays européens est plutôt strictement marchande. La question qui se pose désormais, est de savoir comment les pays si différents par leur culture, et ayant des histoires différentes sur le plan monétaire et politique, peuvent réaliser une parfaite intégration monétaire. C'est sans doute le problème qui se pose à la construction monétaire européenne.

## **Paragraphe II- La dimension spatiale de l'intégration monétaire**

La notion d'intégration monétaire a considérablement évolué (A). Sa forme la plus élaborée remonte au début des années 60, avec les premiers travaux sur les zones monétaires optimales (B).

### **A- L'évolution du concept d'intégration monétaire**

Entre les deux guerres, la zone monétaire était une association plus ou moins rigide de pays ayant des intérêts économiques communs et entretenant des liens plus étroits entre eux, qu'avec le reste du monde. De par son fonctionnement et son organisation, la zone sterling pourrait s'identifier à cette définition. La zone sterling s'est constituée autour de la puissance

---

<sup>119</sup> G. Simmel, cit. par M. Aglietta, *L'ambivalence de l'argent*, op. cit.

<sup>120</sup> M. Aglietta, op. cit.

industrielle commerciale, financière et monétaire de l'économie britannique. La révolution industrielle, née en Grande-Bretagne et la conséquence que fut le développement de son commerce extérieur fut à l'origine de l'utilisation croissante de la livre sterling comme monnaie internationale. Elle profita de son avance technologique pour bâtir un système productif bien structuré. La Grande-Bretagne, note M. Lelart, *“remplissait toutes les fonctions d'une banque internationale : elle accordait les crédits au monde entier, elle recevait ses dépôts, elle compensait ses virements”*<sup>121</sup>. Chaque partenaire de la Grande-Bretagne s'efforçait de conserver sa monnaie, en rapport fixe avec la livre sterling, pour les besoins de commerce. La zone sterling constituée sur la base commerciale, va progressivement disparaître avec le déclin de la prééminence de la Grande-Bretagne, dans l'organisation internationale de paiement. Elle n'était pas basée sur une organisation de règle rigide. Elle s'est développée de façon spontanée sans négociation préalable au plan international<sup>122</sup>. On peut citer de nombreux exemples : la zone escudo, la zone peseta, la zone franc. Ces formes de zone monétaires ont concerné le plus souvent les pays colonisateurs avec les colonies, notamment d'Afrique.

Après la deuxième guerre mondiale, des zones monétaires de fait, ont succédé à des zones monétaires formelles, par la signature des conventions régissant ces nouvelles structures. Avec la signature de ces conventions, est apparue une difficulté sémantique entre la *“zone”* et *“système”* monétaire. C'est M. Lelart qui, le premier, a fait cette distinction dans le cas de la zone franc. Pour lui, la *“zone monétaire est un espace géographique au sein duquel une monnaie nationale est utilisée. Elle est née de pratiques, d'habitudes de mécanismes ; elle est essentiellement une construction empirique qui s'est précisée par l'usage”*, alors que *“le système monétaire se définit comme un ensemble de règles fondées sur les principes bien établis et acceptés par certains pays, aux termes, le plus souvent d'un accord ratifié par tous. L'accord peut prévoir qu'une monnaie nationale aura un rôle particulier, il peut ainsi prévoir la mise en place d'une monnaie nouvelle, créée et gérée par une institution supranationale”*<sup>123</sup>.

Alors que la zone est souvent conçue comme un état de fait, le système est identifié à un processus qui conduit à une véritable intégration car, il *“inclut non seulement le remplacement de nombreuses monnaies par une monnaie unique, intégration monétaire complète, mais également des accords par lesquels les effets de l'existence de monnaies séparées*

---

<sup>121</sup> M. Lelart, *De L'étalon-or aux balances sterling*, Banque, n°367, novembre, 1977.

<sup>122</sup> Il faut noter que la plupart des zones monétaires d'avant la deuxième guerre mondiale, ont concerné le plus souvent les puissances colonisatrices avec leur colonies. Ainsi, outre les zones sterling et zone franc, on peut également noter : la zone escudo, la zone peseta. Mis à part la zone franc, ces zones ont disparu avec le déclin de l'ex-puissance colonisatrice.

<sup>123</sup> M. Lelart, *Le système Monétaire Européen et le Système Monétaire Franco-Africain*, eurépargne, n°11, 1985, p. 21.

*s'approchent plus ou moins des effets de l'existence d'une monnaie unique. L'intégration monétaire limitée peut ne se composer que d'une mise en commun de réserves internationales ou de l'octroi de crédit mutuel. Des formes d'intégration monétaire limitées sont concevables, sans même que les taux de change des pays participant soient liés les uns aux autres*<sup>124</sup>. Cette définition cadre bien avec la situation de l'Europe et le projet d'union monétaire. Se plaçant dans cette phase ultime, Nsouli *"considère que l'intégration monétaire est caractérisée par l'émission d'une monnaie unique dont la circulation se fait librement entre les pays membres et par la création d'une autorité monétaire centrale chargée de regrouper les réserves de devises de tous les pays membres et de décider de la politique monétaire de l'union"*<sup>125</sup>.

Il se dégage de ces définitions, que l'instauration de la monnaie unique, apparaît comme une phase importante et souvent ultime du processus d'intégration. Elle produit un certain nombre d'avantages que les études sur l'expérience de l'Europe soulignent :

- celui de la crédibilité de l'union monétaire ;
- celui de la réduction des coûts supportés par les entreprises et les individus, lorsqu'ils échangent une monnaie contre une autre. Les prix étant désormais fixés dans la même unité monétaire, les agents économiques pourraient repérer plus facilement les différences de prix, ce qui encouragerait le commerce, la concurrence et faciliterait la prévision<sup>126</sup>.

## **B- Les zones monétaires optimales**

Les premiers travaux sur les zones monétaires optimales remontent au début des années 60 et sont l'œuvre de Mundell<sup>127</sup> et de Mckinnon<sup>128</sup>. La question fondamentale posée, était de savoir, à partir de quels critères peut-on considérer que *"les espaces monétaires nationaux ont intérêt à se rassembler et à ne former qu'une seule zone monétaire marquée par l'existence soit d'une monnaie unique, soit d'une structure de parités fixes"*<sup>129</sup> ? Le problème se posait tant au niveau des Etats fédérés qu'au niveau des nations indépendantes.

---

<sup>124</sup> M. Lelart, *op. cit.*

<sup>125</sup> S. M. Nsouli, *Intégration monétaire dans les pays en voie développement*, Finance et développement, vol. 18, n°4, Décembre, 1981, pp. 41-42.

Voir aussi J. Mladek, *Les Unions Monétaires : Leurs avantages et leurs inconvénients*, Finances et développement, vol. III, n°2, juin, 1966.

<sup>126</sup> M. Emerson, C. Huhne, *L'Ecu*, Economica, 1991.

<sup>127</sup> R. Mundell, *A theory of Optimum Currency Areas*, American Economic Review, Vol. 51, 1961.

<sup>128</sup> R. Mckinnon, *Optimum Currency Areas*, American Economic Review, vol. 53, 1963.

<sup>129</sup> H. Bourguinat, *Finance Internationale*, PUF, 1992, p. 538.

De ces études initiales, sont sorties deux critères permettant de définir la zone monétaire optimale : la mobilité des facteurs de production et le coefficient d'ouverture. Ces deux critères sont restés dominant dans la littérature, jusqu'au début des années 70, ou certains auteurs ont tenté de les dépasser, en apportant des éléments complémentaires aux analyses de Mundell et de Mckinnon. Le regain d'intérêt pour l'analyse des zones monétaires optimales, se retrouve lors du débat sur le Traité de Maastricht, avec la nécessité de la monnaie unique européenne. Ce débat, sans remettre en cause les travaux initiaux sur les zones monétaires optimales, apporte une approche complémentaire, qui fait référence à l'harmonisation des indicateurs macro-économiques, comme condition à une parfaite intégration monétaire. L'idée étant, d'une part, de dire que la monnaie unique ne saurait être appliquée aux économies dont les écarts d'indicateurs économiques (taux d'inflation, taux d'intérêt déficit public ou budgétaire, dette publique) sont grands, et d'autre part qu'elle présente de nombreux avantages. Ces avantages qui vont, de la suppression des risques de change, à la réduction des coûts liés aux transactions, en passant par une meilleure intégration des marchés financiers.

### **1- Les critères traditionnels de l'analyse des zones monétaires optimales**

Les premiers travaux sur les zones monétaires optimales ont mis l'accent sur deux critères fondamentaux pour qu'une zone monétaire soit dite optimale. Il s'agit du critère de mobilité des facteurs de production de Mundell (a) et celui du degré d'ouverture de Mckinnon (b)

#### **a- Le critère de mobilité du facteur travail de Mundell**

Pour Mundell, deux pays A et B auront avantage à former une zone monétaire unique, c'est-à-dire avoir le taux de change fixe ou instituer une monnaie unique, si et seulement si la mobilité des facteurs de production est telle qu'ils se déplacent plus rapidement à l'intérieur de la zone qu'avec des Etats tiers. En plus de la mobilité, du facteur travail, Mundell énonce l'hypothèse complémentaire : celle de la rigidité des prix et des salaires à la baisse. Par contre, si la mobilité est aussi limitée à l'intérieur de la zone vis-à-vis des pays-tiers, la formule la plus avantageuse dans ce cas est l'instauration des taux de changes flexibles.

Pour le montrer, Mundell prend le cas de deux pays A et B qui forment une union monétaire et suppose dans un premier temps, que les facteurs de production (notamment le travail) ne se déplacent pas entre les deux pays. peut avoir pour conséquence le déplacement de la demande de A vers les produits de B. Il en résulte deux effets conjugués :

- une réduction pour A de sa production, conséquence de la baisse de la demande et une augmentation des importations. La conséquence de cette situation est le creusement du déficit de la balance des paiements et une augmentation du chômage ;

- pour le pays B c'est augmentation de la production conséquence d'une demande accrue, une inflation et un excédent commercial.

La solution consistera à dévaluer la monnaie du pays A et à réévaluer celle de B. Cette mesure aura deux effets compensateurs celui de résorber le déficit commercial de A d'une part et d'autre part de pallier le manque de mobilité du facteur travail.

En levant l'hypothèse de la non-mobilité des facteurs de production et en supposant désormais, comme le préconise Mundell, que le facteur de production travail se déplace sans obstacle entre A et B, le rééquilibrage se fera sans faire appel au taux de change puisqu'une fois qu'il y aura choc extérieur, les facteurs de production vont se déplacer spontanément, d'un pays à l'autre et les déficits se résorberont spontanément. À l'intérieur de la zone, les taux de changes seront donc fixes, avec une parfaite mobilité du facteur travail, avec les pays tiers.

Le raisonnement de Mundell se fait en termes de région et non de nations, car il estime que la zone monétaire optimale ne saurait se résumer en une nation, *“Si la mobilité des facteurs est grande au niveau interne ou faible entre les pays, un système de taux de change flexible basé sur les monnaies nationales, pourrait fonctionner avec suffisamment d'efficacité. Mais si les régions dépassent les frontières ou si les pays comprennent plusieurs régions, l'ajustement par les taux de change flexibles, ne vaut que si les monnaies sont réorganisées sur une base régionale”*<sup>130</sup>.

La faiblesse fondamentale du modèle de Mundell, réside essentiellement sur l'hypothèse de la mobilité du facteur travail. En effet, les régions diffèrent par leur culture respective (par exemple des régions parlant des langues différentes), qui peut constituer une entrave à la libre circulation des travailleurs. De plus, pour que les facteurs de production en général, et en particulier le travail, circulent librement, il faut que les moyens de communication soient bien développés. Si tel est le cas pour les pays développés, il n'en est pas de même des pays en voie de développement ou les moyens de communication sont rares et lorsqu'ils existent, sont le plus souvent, dans un état défectueux par manque d'entretien.

Certains auteurs estiment que l'on n'obtiendra pas le même résultat en faisant intervenir de façon symétrique deux chocs externes ; l'un agissant uniquement sur la demande d'un produit affectant une région comme le suppose Mundell et l'autre choc affectant, par exemple, l'offre des facteurs, comme le prix du travail<sup>131</sup>

---

<sup>130</sup> R. Mundell, op. cit.

<sup>131</sup> P. Narassiguin, *La problématique de la monnaie unique et son application au cas de l'Europe*, in *Revue d'Economie Politique*, n°6, nov-déc, 1992, p. 806.

## **b- Le critère de coefficient d'ouverture de Mckinnon**

Mckinnon soutient l'idée d'une ouverture de l'économie sur l'extérieur, comme critère de définition d'une zone monétaire optimale. Pour Mckinnon, une économie est dite ouverte sur l'extérieur si le ratio entre les biens échangeables internationalement/les biens non échangeables est plus élevé. Ce ratio est un concept simple qui divise les biens en deux groupes : ceux qui sont produits pour les besoins de commerce et ceux qui sont produits pour les besoins de consommation interne. Mckinnon utilise le terme optimal pour décrire une zone monétaire à l'intérieur de laquelle la politique monétaire et fiscale et le taux de change flexible sont utilisés pour résoudre un des trois objectifs conflictuels suivants : le maintien du plein emploi, le maintien de la balance des paiements en équilibre, le maintien du niveau général interne des prix<sup>132</sup>.

Mckinnon distingue deux cas qui sont en fait deux justifications à son raisonnement<sup>133</sup>

- La sensibilité relative des volumes aux variations du change en fonction du degré d'ouverture de l'économie.

Un exemple numérique développé par Phallwood et R. Mac Donald<sup>134</sup> en 1984 et repris par Bourguinat nous permet de mieux étayer le raisonnement. On considère un pays relativement ouvert où les biens non échangeables représentent seulement 40 % du PNB et les biens échangeables 60 %. L'appréciation de change provoque une chute de 10 % de la demande de biens échangeables, qui, pour être compensée, nécessite 15 % ( $6/40 \times 100$ ) d'augmentation de la demande des biens non échangeables, pour maintenir le revenu au même niveau. En prenant, le cas d'un pays relativement fermé pour lequel les biens non échangeables comptent pour 90 % et les biens échangeables pour 10 % ; en supposant une baisse de 10 % de la demande de biens échangeables, il faudra seulement 1,1 ( $1/90 \times 100$ ) d'augmentation de la production de bien non échangeables. Il se dégage de cet exemple, que les pays sont fortement dépendant du degré d'élasticité de la demande extérieure. Les économies ouvertes, les unes sur les autres, ont intérêt à former une zone monétaire commune, pour éviter les variations des taux de changes.

- La sensibilité des structures de prix relatifs au degré d'ouverture

Les variations de change auraient un fort impact sur le rapport de prix relatifs de biens échangeables/bien non échangeables, selon qu'ils sont exprimés dans la même monnaie pour les pays relativement ouverts. Dans le cas de change flexible, toute modification de terme de l'échange se répercutera immédiatement et dans les mêmes proportions sur la répartition demande locale/demande externe, c'est-à-dire, biens échangeables/biens non échangeables

---

<sup>132</sup> R. Mckinnon, *op. cit.*, p. 717.

<sup>133</sup> H. Bourguinat, *op. cit.*

<sup>134</sup> Phallwood, R. MacDonald, cit. par H. Bourguinat, *op. cit.*



restera dominant ; ce qui, en contrepartie, atténuerait le rôle perturbateur des variations des prix relatifs dus aux changes.

Au total, le modèle de Mckinnon repose sur deux hypothèses implicites<sup>135</sup> la première hypothèse est relative à l'ajustement des déséquilibres externes qui provient des perturbations dans les conditions d'offre et de demande ; la deuxième, est que le modèle suppose que les prix sont stables dans le reste du monde. Si cela n'était pas le cas, même les taux de changes fixes ne pourraient assurer la stabilité.

Ces deux critères de Mundell et de Mckinnon, bien que complémentaires, resteront critiquables. L'une des critiques qui a été relevée par Bourguinat à la suite de Ingram, est d'occulter la composante financière *“la zone monétaire optimale impliquera, en effet, presque nécessairement, des transferts compensateurs permettant de rééquilibrer les balances de paiement régions-nations concernées. Il conviendra, dès lors, que l'intégration financière soit suffisante entre les espaces concernés”*<sup>136</sup>. En plus de la composante financière, on peut ajouter les critères de diversification de l'économie de Kenen et de l'intégration fiscale de Johnson.

## **2- Les critiques des critères traditionnels et le développement du critère d'homogénéité**

Les critiques sur les premiers travaux des zones monétaires optimales, doivent se situer dans le temps. La première vague de critiques est celle qui a suivi la publication des travaux de Mundell et de Mckinnon et est, notamment, l'œuvre de Kenen (a). La deuxième vague est en rapport avec la mise en place de la monnaie unique européenne et la nécessité des critères de convergence (b).

### **a- Les critiques des critères traditionnels**

La critique de Kenen, concerne uniquement le modèle de Mundell, dans lequel chaque région est productrice d'un seul produit, d'où le fort impact négatif résultant de la modification du produit et des coûts élevés dans la mobilité du facteur travail. Par contre, la modification de la demande n'aura pas le même impact dans les régions ayant une production, dont les exportations sont diversifiées. Dans ce cas, une modification du taux de change n'interviendra pas à la suite de chaque modification de la demande d'un produit. Il ressort de ce raisonnement, qu'une région très diversifiée peut être considérée comme une zone monétaire

---

<sup>135</sup> P. Narassiguin, *op. cit.*, p. 807.

<sup>136</sup> H. Bourguinat, *op. cit.*, p. 541.

optimale et adopter les taux de changes fixes, alors qu'une région peu diversifiée aura avantage à avoir des taux de change flexibles avec le reste du monde.

Le critère du degré d'intégration financière développé par Ingram, part de la constatation que les critères précédents ne prennent pas assez en compte la monnaie et que dans ces modèles, les prix sont exprimés en terme réel. Ingram estime qu'il faut regarder les caractéristiques financières de l'économie, dans la définition d'une zone monétaire optimale non seulement à court terme, mais également à long terme<sup>137</sup>. Bien que ces analyses ne soient pas basées sur les zone monétaires optimales, Ingram montre qu'une forte intégration financière, en éliminant toutes les restrictions dans les mouvements des capitaux, arrive à éliminer les différentiels d'intérêts. L'analyse d'Ingram fait ressortir plusieurs limites<sup>138</sup> :

- les marchés financiers peuvent bien être intégrés comme le souhaite Ingram sans que les échanges entre les pays concernés soient développés ;
- avec la globalisation des économies, les grandes places financières sont plus intégrées que les marchés régionaux ;
- l'instauration d'une monnaie unique bien qu'assurant la totale liberté des capitaux en éliminant le risque de change, n'assure pas, par contre, de la destination ;
- la monnaie unique, n'élimine pas les risques de taux d'intérêt des emprunteurs régionaux.<sup>139</sup>

Johnson, pour sa part, montre qu'une forte intégration fiscale réduit les modifications des taux de changes réels par des compensations de chaque Etat quant au budget de la communauté.

#### **b- Le critère d'homogénéité**

C'est un critère récent, né des besoins d'intégration monétaire de l'Europe et notamment de la nécessité de la monnaie unique. L'idée est que, compte tenu de la diversité des économies européennes, il est difficile, voire impossible d'envisager l'instauration d'une monnaie unique, sans réduire ces disparités. Cela ne serait possible, que si l'on envisageait des critères macro-économiques, permettant de faire converger les différentes économies. Il peut même résulter que, plus les pays feront des efforts pour respecter ces critères de convergences, moins les critères de Mackinnon et Mundell seront astreignants. Les travaux initiaux portaient sur le différentiel d'inflation et ont été l'œuvre de Harberler, Fleming et Magnifico, ces trois auteurs sont arrivés à la conclusion que, plus le différentiel d'inflation entre les différentes régions

---

<sup>137</sup> Yoshihide Ishiyama, *Theory of Optimum Currency Areas : A Survey*, IMF Staff Papers, n°22, p. 355, 1976.

<sup>138</sup> P. Narassiguin, *op. cit.*, p. 809.

<sup>139</sup> P. Narassiguin, *Idem*.

tendait vers zéro, plus les régions concernées constitueraient une zone monétaire optimale<sup>140</sup>. Ce n'est que par la suite, que cette approche a été étendue à d'autres critères connus dans le cas de l'Europe, sous le nom de critères de convergence de Maastricht. Ces critères de convergence ne peuvent être respectés qu'à une date précise et nécessitent parfois des efforts douloureux, que les pouvoirs publics, sous la pression syndicale et sociale ont du mal à respecter.

La réduction du déficit et de la dette à des niveaux exigés, peut impliquer une réduction de la demande consécutive à une augmentation du prélèvement fiscal, qui à son tour, pénalisera la compétitivité de l'économie nationale.

Bourguinat, dans le même ordre d'idée, retient trois cas de préférences homogènes :

- l'union monétaire, par alignement spontané du petit pays sur le plus grand pays. Dans ce cas, naît une relation hégémonique, entre le plus grand et le plus petit pays. Cet alignement contraint les petits pays à un ajustement drastique ;
- l'union monétaire, par alignement imposé, dans laquelle le partenaire hégémonique décrète et met en œuvre le principe d'unification ;
- l'union monétaire et économique, par convergence négociée. C'est le cas du processus d'intégration européen<sup>141</sup>.

Le débat sur les zones monétaires optimales, est loin d'être clos. Les mutations en cours, en Europe, en Afrique et Asie apporteront encore des modifications et des aménagements en fonction des contraintes nouvelles dictées par l'actualité. L'essentiel, dans tout processus d'intégration, est de trouver une cohérence d'ensemble, qui puisse mettre au centre des préoccupations, le bien être humain.

## **Conclusion : Relation entre intégration monétaire et intégration économique**

Il apparaît que la relation entre intégration monétaire et intégration économique, est très complexe. Elle est fondée sur les interactions, dont le sens et la portée varient en fonction du contexte historique des expériences examinées et les finalités. De ces expériences, l'une des composantes a souvent été privilégiée, par rapport à l'autre. Depuis un certain temps, l'intégration monétaire est souvent conçue, selon les auteurs, comme un préalable, une étape intermédiaire ou finale, du processus d'intégration. Une union monétaire, écrit Nsouli, est "*en*

---

<sup>140</sup> Une étude très détaillée de ces différentes approches est faite par Yoshihide Ishiyama et P. Narassiguin, dans les articles que nous avons déjà cités.

<sup>141</sup>H. Bourguinat *op. cit.*, p. 543-544.

*pratique, soit un instrument d'intégration économique, soit l'un des éléments d'une union monétaire préexistante ; il n'y a pas d'exemple dans l'histoire contemporaine d'une union monétaire, dont les membres n'aient pas en même temps fait parti d'un marché commun... en raison du degré de coopération économique, indispensable pour réaliser une union monétaire, il est vain d'étudier des plans, pour l'établissement de monnaies communes dans les zones étendues où les différents pays n'ont pas fait les premiers pas, vers un rapprochement de leurs économies respectives*<sup>142</sup>.

Il y a une dimension qui est généralement occultée dans l'analyse du processus d'intégration. Elle concerne le financier et le bancaire. La banque et la finance, n'ont de rôle, que si elles sont mises au service de l'économie. En l'absence d'un environnement bancaire sain et dont les règles sont connues de tous les acteurs économiques, il est difficile que la politique monétaire puisse transmettre à l'économie, toutes les impulsions nécessaires à la croissance. Il apparaît que l'intégration est fondamentalement un tout, qui englobe le réel, le monétaire, le financier et le bancaire, pour former une cohérence sociale et économique. Elle est donc essentiellement dynamique, cela suppose une profonde modification des structures de production, des structures monétaires et les structures d'accompagnement de l'espace qui s'intègre.

---

<sup>142</sup> J. Mladek, *op. cit.*, pp. 101-102.

## **PREMIERE PARTIE**

**DE LA QUASI-INTEGRATION MONETAIRE, A  
LA NON INTEGRATION ECONOMIQUE :  
ANALYSE DES DYSFONCTIONNEMENTS DE  
L'EXPERIENCE DE LA BEAC ET DE L'UDEAC.**

## Introduction

Nous avons vu dans le chapitre préliminaire, que les analyses sur l'intégration économique ont tourné autour de deux débats essentiels. Le premier, portait sur les unions douanières et opposait la conception classique, à la conception volontariste. Le deuxième, tentait de montrer que l'intégration économique était un processus graduel allant de l'économie réelle, à l'économie monétaire. L'exemple le plus cité, dans ce deuxième cas, est la construction de l'Union Européenne. Dans la première partie de notre travail, nous voulons analyser l'expérience spécifique de la zone franc, à travers l'exemple des pays de l'Afrique Centrale qui sont monétairement intégrés dans le cadre de la BEAC (Banque des Etats de l'Afrique Centrale) et tentent en même temps, depuis le lendemain des indépendances, de développer à travers l'expérience de l'UDEAC (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale), une intégration économique. Les pays de la BEAC, ainsi que ceux de l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine succédant, en janvier 1994, à l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA)), constituent des cas intéressants d'intégration monétaire grâce à leur originalité et leur longévité<sup>143</sup>.

La zone franc est née dans les années 30, plus précisément le 9 septembre 1939<sup>144</sup>, des suites de la crise économique de 1929 et de l'éclatement de la guerre. C'est à la suite de cette crise, que naissent les blocs, dans un premier temps, puis les zones monétaires<sup>145</sup>.

L'objectif des métropoles, en se repliant sur leurs colonies, était de surmonter les difficultés économiques internes, auxquelles elles étaient confrontées, en s'efforçant d'orienter et de contrôler les différentes économies des colonies. Les échanges économiques sont ainsi, restés organisés dans le cadre très restreint des espaces économiques et à l'abri des barrières protectionnistes. Ces échanges, sont également restés essentiellement tournés autour des matières premières, lorsqu'ils s'effectuaient des colonies vers les métropoles et des produits finis ou semis finis, des métropoles vers les colonies. Cette mise en valeur des économies des

---

<sup>143</sup> La longévité de la zone franc est particulière, par rapport aux autres zones monétaires, issues de la colonisation, qui se sont, pour la plupart, disloquées au lendemain de la deuxième guerre mondiale. A titre d'exemple on peut citer la zone sterling et la zone peseta.

<sup>144</sup> B. Coquet, Jean-Marc Daniel, *Quel avenir pour la zone franc?*, Observations Diagnostiques Economiques, n°41, juillet, 1992.

<sup>145</sup> R. Sandretto Blocs, *Zones, Systèmes et Unions monétaires Quatre concepts pour aider à comprendre l'histoire de la Zone franc et ses évolutions* in R. Sandretto (sous le dir) *Zone franc du franc CFA à la monnaie unique européenne*, Les éditions de l'Epargne, pp 61-65, 1994. Pour R. Sandretto, la notion de bloc se limite à la stabilité, alors que la notion de zone, en plus de la stabilité du change, nécessite une unification de la réglementation des changes intra-zone d'une part et la centralisation de la gestion des réserves de change, d'autre part.

colonies, s'est accompagnée de la mise en place des structures monétaires, financières et bancaires<sup>146</sup>, qui ont contribué à renforcer les liens avec la métropole.

De la zone monétaire sous contrainte, du fait de la colonisation, et après de nombreux aménagements, les pays de la zone franc sont passés à une zone monétaire sous tutelle<sup>147</sup>, avec les accords signés entre d'une part, la France et les pays d'Afrique Centrale et d'autre part, ces pays entre eux, en 1972 et 1973. Le système monétaire ainsi mis en place, constituera par ses mécanismes de fonctionnement, un îlot de stabilité monétaire<sup>148</sup> à l'abri des soubresauts<sup>149</sup> qu'a connu la finance internationale.

Quelques années après les indépendances, conscients de la nécessité des problèmes de développement qui se posaient à leurs différents Etats, les chefs d'Etats des pays de l'Afrique Centrale ont voulu compléter le processus d'intégration monétaire par une intégration des différentes économies en créant l'union douanière et économique de l'Afrique Centrale (UDEAC). Son but était de faire des pays de la Sous-Région un espace économique solidaire, assurant une libre circulation des capitaux, entre les différents pays engagés dans le processus d'intégration par une élimination progressive des entraves au commerce intra-zone et par la protection d'un tarif douanier extérieur commun<sup>150</sup>.

Les pays de la zone BEAC, ont ainsi commencé par les étapes extrêmes de la classification de B. Balassa, pour tenter de rattraper si cela était possible, les étapes intermédiaires et constituer une cohérence d'ensemble entre les variables monétaires et réelles. Ils se sont situés, dorénavant dans la conception libérale de l'intégration en mettant l'accent sur

---

<sup>146</sup> L'objectif des banques était de favoriser le financement des échanges qui assuraient le commerce colonial. Il apparaît ainsi, dès sa mise en place, une compatibilité entre le système productif et le système bancaire. Ainsi, la nature et les modalités de distribution de crédit obéissaient à cette logique des échanges comme nous le verrons au cours de nos prochains développements.

<sup>147</sup> H. Gérardin, *La zone franc face à son histoire et aux autres zones monétaires : Rapports de domination et dynamique d'intégration*, in R. Sandretto (Sous la dir.), *Zone Franc : Du franc CFA, à la monnaie unique européenne*, Les éditions de l'Epargne, Paris, 1994.

<sup>148</sup> Cette stabilité, sur le plan monétaire, explique en partie, la relative stabilité sur le plan politique qu'ont connu les Etats de la sous région, par rapport au reste du continent. Mis à part le Tchad, pour les problèmes de guerre et dans une moindre mesure le Congo, la sous région d'Afrique Centrale n'a pas connu de changement incessants de chefs d'Etats.

<sup>149</sup> Pendant ce temps, les autres blocs monétaires issus de la colonisation se disloquaient, ainsi que le système monétaire international, né des accords de Bretton-Woods de 1944.

<sup>150</sup> Le but ultime, était l'établissement graduel et progressif d'un marché commun en Afrique Centrale, appelé à s'intégrer dans un marché commun au niveau continental, comme le stipulait la charte de l'OUA (Organisation de l'Unité Africaine).

le marché<sup>151</sup> et les échanges et partant, sur l'harmonisation tarifaire. Ce qui est, certes, important dans le processus d'intégration, mais reste, du moins en ce qui concerne les pays de l'Afrique Centrale, qu'un aspect partiel du processus d'intégration.

Mal conçues dès le départ, ces structures ont, malgré tout, relativement bien fonctionné pendant la période de grande euphorie financière qui a suivi les indépendances. Période, pendant laquelle, les matières premières se vendaient bien sur les différents marchés internationaux et procuraient des ressources financières suffisantes aux différents Etats de la Sous-Région<sup>152</sup>.

Lorsque les pays sont entrés en crise et ont commencé à appliquer la thérapie préconisée par le FMI, après moult tergiversations, les limites de ces institutions sont apparues au grand jour. À partir des années 1980, à la suite des crises politiques, économiques et d'endettement auxquelles ils ont été confrontés, de nombreux pays de la zone franc sont apparus au devant de l'actualité, pour en arriver au changement de parité intervenu en janvier 1994, pour la première fois depuis près de quarante ans. Dans le période qui a précédé la dévaluation, le système<sup>153</sup> monétaire de la zone franc a montré ses limites, remettant en cause la portée des principes de fonctionnement et certains de ces acquis antérieurs. Les effets de cette crise n'ont pas épargné les structures de fonctionnement de l'UDEAC, qui sont restées, pendant longtemps, paralysées à cause de l'entrée en grève du personnel, qui réclamait le paiement des arriérés de plusieurs mois de salaires<sup>154</sup>. Cette partie tente de faire un bilan en trois chapitres.

Le premier chapitre porte sur la quasi-intégration monétaire, analyse les mécanismes de fonctionnement, ainsi que les limites qui sont apparues.

Le deuxième chapitre porte sur le système bancaire et financier analyse les origines de son implantation, la crise, ainsi que les conséquences.

Le troisième chapitre porte sur l'UDEAC, fait le bilan de ses activités et montre que son échec s'explique en partie par sa déconnexion avec les aspects monétaires et financiers.

---

<sup>151</sup> D. Gbetnkom, *La dynamique de l'Intégration Economique Régionale par le Marché : L'examen du cas de l'UDEAC*, Thèse, 3ème Cycle es Sciences économiques, Université de Yaoundé, 1995.

<sup>152</sup> Les pays membres s'acquittaient alors de leurs cotisations, les chefs d'Etat se rencontraient, au moins une fois par an et les différents sommets étaient précédés et couronnés par un tournoi de football dont le but était de vulgariser l'idée de l'intégration par l'élément sensible et populaire, que constitue le sport en général et le football, en particulier, dans les pays d'Afrique.

---

<sup>153</sup> M. Lelart, *Le système monétaire européen et le système monétaire franco-africain*, Eurépargne, novembre 1985, pp. 21-26.

<sup>154</sup> Il aura fallu une subvention du Ministère de la coopération française et de la Banque Mondiale pour permettre le redémarrage des activités de l'UDEAC en 1994.